

Loire

LE DÉPARTEMENT

RAPPORT DES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

SOMMAIRE

I - Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2026.....	5
A- Le cadre financier et macro-économique.....	5
1 – La trajectoire pluri-annuelle	5
2 - Le contexte économique et budgétaire	5
B - Les orientations budgétaires 2026 : des investissements toujours dynamiques et une dette maîtrisée	6
1 - Le soutien à l'investissement local	6
2 - La stabilisation du stock de dette	6
II - Bilan comparatif du Département de la Loire.....	6
III - Scenarii de prospective sur 2025-2029 pour le Département de la Loire.....	7
IV - Situation et orientations budgétaires du Département pour 2026	8
A - LES RECETTES PREVUES POUR 2026	10
1 - Les recettes de fonctionnement	11
1-1 - Les dotations d'État.....	11
1-2 - La fiscalité directe	11
1-3 - La fiscalité indirecte.....	11
2 - Les recettes d'investissement prévues pour 2026	15
B - LES DEPENSES PREVUES POUR 2026	16
1 - Les dépenses de fonctionnement	17
2 - Focus sur le reste à charge AIS (Allocations Individuelles de Solidarité).....	20
3 - Les dépenses d'investissement	21
C - L'EPARGNE	23
V - Présentation des politiques publiques	25
A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	25
1- Transports	25
1-1 - Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH).....	25
1-2 - Aéroport St Etienne-Loire.....	25
2 - Voirie	25
2-1 - Les moyens en matériels et bâtiments	25
2-2 - Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier.....	26
2-3 - Les aménagements d'infrastructures	27
3 - Coopération territoriale.....	28
4 - Agriculture et forêt.....	28
4-1 - Soutien aux entreprises agricoles et au développement des filières agricoles	28
4-2 - Aménagement foncier agricole et développement des espaces ruraux.....	29
4-3 - Soutien aux Industries Agroalimentaires (IAA)	29

4-4 Soutien à la filière forêt bois	29
5 - Eau	29
5-1 - Planification stratégique	29
5-2 - Accompagnement des collectivités et autres structures	30
5-3 - Accompagnement des usages agricoles	30
6 - Environnement	30
6-1 - Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels	30
6-2 - Cadre de vie	31
6-3 - Sensibilisation à l'environnement.....	31
7 - Transition numérique.....	31
7-1 - Donner l'envie du numérique	31
7-2 - Être garant d'une infrastructure de qualité et d'un territoire connecté	31
7-3 - Être acteur de son territoire.....	31
8 - Politique cycliste	32
B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITES HUMAINES.....	33
1 - Autonomie	33
2 - Enfance et famille	34
3 - Insertion.....	35
4 - Action sociale et santé	35
5 - Logement et habitat.....	36
C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	37
1 - Éducation.....	37
2 - Culture	37
3 - Sport - Jeunesse	39
4 - Tourisme.....	39
D - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES.....	40
1 - Fonctions stratégiques	40
1-1 - La communication et la promotion du Département et de ses actions	40
1-2 - Modernisation de l'action publique.....	41
2 - Fonctions ressources	41
2-1 - Ressources humaines.....	41
2-2 - Bâtiments et Moyens généraux	44
2-3 - Système d'information.....	45
2-4 - Ressources et charges communes.....	46
2-5 - Assemblée et vie démocratique	47
2-6 - Sécurité	47
2-7 - Dette départementale.....	47

Annexes

Annexe 1 - Regard financier – Département de la Loire – Bilan financier comparatif 1988-2024 réalisé par la Banque Postale

Annexe 2 - Scenarii de prospective 2025-2029

Annexe 3 - Situation des autorisations de programme

Annexe 4 - Situation des autorisations d'engagement

Annexe 5 - Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de rémunération et à la durée effective du travail

Orientations budgétaires pour 2026

I - Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2026

Temps fort qui ouvre la session budgétaire, le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une discussion essentielle sur la capacité financière globale de la collectivité et les choix stratégiques qui présideront à l'élaboration du budget.

En 2026, cette étape budgétaire s'inscrit dans un contexte très incertain : à la date de rédaction du rapport, aucune Loi de Finances n'est votée.

Néanmoins, il est projeté le calendrier annuel comme suit :

- Débat d'Orientations Budgétaires en février
- Budget primitif en mars avec reprise anticipée des résultats de l'année précédente
- Compte administratif et décision modificative n°1 en juin
- Décision modificative n°2 en octobre
- Décision modificative n°3 en décembre.

En l'absence de Loi de Finances, les orientations budgétaires (OB) sont construites en fonction du dernier cadre financier et macro-économique connu.

Malgré les difficultés rencontrées par les départements, elles expriment la volonté de soutenir l'investissement local.

A - Le cadre financier et macro-économique

1 - La trajectoire pluri-annuelle

Les Etats membres de la zone euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (TSC). Ces règles avaient été suspendues jusqu'à fin 2022 afin de permettre aux Etats membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie, à la santé et à la relance de la croissance.

Ces textes prévoient pour la France un plafond de déficit de 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Or, fin 2024, le déficit atteignait près de 6% du PIB et la dette publique plus de 112% du PIB.

Cette situation dégradée des finances publiques a conduit la Commission européenne à ouvrir, dès le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers la France.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027 prévoyait de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici la fin du quinquennat. Or, compte tenu du dérapage enregistré en 2024, le retour en-dessous du seuil de 3% de déficit n'est pas prévu avant 2029.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 reprenait la trajectoire définie en avril 2025 à savoir :

- Un déficit public de 4.7% en 2026 contre 5.4% en 2025
- Une cible de déficit en-dessous des 3% décalée à 2029
- Ce qui induit un endettement à plus de 118% du PIB.

2 - Le contexte économique et budgétaire

Les hypothèses macro-économiques sur lesquelles s'appuyait le PLF 2026 étaient :

- une croissance de l'activité établie à 1%
- l'inflation projetée à 1.3%

Il convient de noter que le Haut Conseil des Finances Publiques jugeait surestimées ces prévisions de croissance.

A la date de rédaction du rapport, l'effort demandé aux collectivités pour participer au redressement des comptes publics, initialement prévu à 4.8 Mds€, a été limité, ensuite, par le Sénat, à 1.7 Mds€. Par ailleurs, le fonds de sauvegarde pour les Départements les plus en difficulté, dont la Loire est bénéficiaire, avait été porté à 600 M€ (au lieu des 300 M€ initialement prévus).

Enfin, la tendance nationale confirme une reprise à la hausse du marché immobilier en 2026, nous permettant d'inscrire un montant de plus de 100 M€ en DMTO pour ces orientations budgétaires.

Malgré un contexte marqué par une augmentation des dépenses de fonctionnement et une absence de visibilité sur les décisions de l'Etat pour 2026, le Département confirme son engagement fort dans les investissements de croissance, aux côtés des territoires et de leurs habitants.

B - Les orientations budgétaires 2026 : des investissements toujours dynamiques et une dette maîtrisée

1 - Le soutien à l'investissement local

En 2026, ce seront 83 M€ qui seront injectés dans l'économie locale dont 61 M€ en maîtrise d'ouvrage directe et 22 M€ en aides aux tiers.

Par l'exercice de ses compétences, le Département est en capacité d'apporter un réel soutien aux entreprises et à l'emploi sur le territoire : routes, collèges, aménagement numérique, stratégie patrimoniale...

Les dépenses d'investissement hors dette sont projetées comme suit par grande politique :

- Aménagement et développement du territoire : 49 M€
- Société, citoyenneté, attractivité : 20 M€
- Fonctions transversales : 11 M€
- Solidarités humaines : 3 M€

2 - La stabilisation du stock de dette

Le maîtrise de la dette est un facteur important de la soutenabilité des finances à moyen terme et donc de la capacité à investir dans un contexte financier instable : en 2026, le stock de dette restera, comme en 2025 et 2024, inférieur à 300 M€, retrouvant en cela son niveau de 2009. Si, comme le constatent les économistes, une crise survient en moyenne tous les 10 ans, il s'agit de se doter, en amont, des moyens d'agir en faisant de la maîtrise de la dette un élément de bonne santé budgétaire tout autant qu'un dispositif de gestion des risques.

II - Bilan comparatif du Département de la Loire

Traditionnellement, une étude comparative des différents indicateurs financiers et des éléments de comparaison, basés sur les budgets primitifs des départements et en particulier du Département de la Loire, est présentée.

Ces données, extraites notamment des bases de la Direction Générale des Collectivités Locales, n'étant pas publiées au moment de la rédaction du rapport, il est proposé un bilan financier comparatif 1988-2024 du Département de la Loire réalisé par la Banque Postale. Ce bilan figure en annexe 1 du présent rapport.

III - Scenarii de prospective sur 2025-2029 pour le Département de la Loire

Cette analyse prospective a pour objet de présenter les horizons budgétaires de la collectivité au cours des prochaines années selon la déclinaison de différentes hypothèses financières. Elle figure en annexe 2 du présent rapport.

IV - Situation et orientations budgétaires du Département pour 2026

La Cour des comptes dans son étude rendue mi 2025 sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements avait relevé la dégradation d'ensemble de la situation financière des départements tout en relevant une grande hétérogénéité.

En 2024, 35 départements dégageaient une épargne brute inférieure au seuil d'alerte de 7% des produits de fonctionnement, 12 présentaient une épargne nette négative et 15 avaient besoin de plus de dix années d'épargne brute pour rembourser intégralement leurs dettes.

Le Département de la Loire figure parmi les 15 départements les plus en difficultés en raison principalement du poids de ses dépenses sociales par rapport aux charges réelles de fonctionnement (61.3% contre 55.3% pour la médiane nationale) et du faible montant des produits réels de fonctionnement par habitant (1076€/hab contre 1192 € pour la médiane nationale).

Fort de ce constat, les élus se sont mobilisés et ont porté les efforts de gestion pour limiter l'évolution des dépenses. Alors que l'exercice 2025 laissait entrevoir une forte dégradation des ratios, les premiers indicateurs montrent une stabilisation de la situation. 2026 s'inscrit dans cette tendance et c'est par une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une recherche d'équilibre entre politiques obligatoires et volontaristes que le Département affirme ses orientations budgétaires.

La situation financière reste fragile mais s'inscrit dans une perspective de redressement des finances départementales. Les dépenses de fonctionnement hors frais financiers et hors provision sont portées à 828 M€ soit +1.5% par rapport au BP 2025. Les recettes de fonctionnement hors provision représentent 875 M€ soit +4.2% par rapport au BP 2025.

L'épargne brute et l'épargne nette progressent et s'établissent respectivement à 38.3 M€ contre 15.4M€ au BP 2025 et à - 2.7 M€ contre - 23.3 M€ en 2025.

Le Département conforte ses investissements : les dépenses d'investissement s'élèvent à 83 M€ en hausse de 4% par rapport à 2025, financés par des recettes d'investissement (16 M€ soit + 23 % par rapport à 2025) et par l'emprunt (46 M€), tout en poursuivant sa politique de maîtrise de l'endettement.

Sur ces bases, le budget s'inscrira dans le cadre des priorités de l'Assemblée départementale :

- Plus de 567 M€ consacrés aux solidarités humaines, part la plus importante du budget départemental (59%) avec l'autonomie, l'insertion, l'enfance et la famille, le logement ainsi que l'action sociale et la santé.
- 70 M€ consacrés à l'aménagement et au développement du territoire qui comprennent la voirie, la coopération territoriale, l'agriculture, l'eau, l'environnement, la transition numérique, la politique cycliste et les transports des élèves et étudiants handicapés.
- Plus de 46 M€ consacrés à la société, la citoyenneté et l'attractivité du territoire qui regroupent les politiques éducation, culture, sports-et-jeunesse et tourisme.
- Les crédits au titre des fonctions ressources et stratégiques devraient s'élever à plus de 276 M€ qui regroupent les politiques sécurité avec le SDIS, les moyens généraux (gestion des bâtiments et des équipements notamment), les ressources et charges communes avec notamment les contributions aux fonds de péréquation, l'annuité de la dette et les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, en particulier dans le domaine social et également les compensations à verser au titre des transferts de compétence (Métropole principalement).

Le budget 2026 intégrera une reprise anticipée des résultats 2025. Lors du vote du compte financier unique (CFU), les résultats seront définitivement arrêtés. Le surplus de résultat, après couverture du besoin de financement, permettra de financer les restes à réaliser.

A noter : les montants présentés lors de ces OB n'intègrent pas les restes à réaliser (RAR) en fonctionnement et en investissement. En effet, ces restes à réaliser ne sont pas connus au moment de

la rédaction du rapport, l'exercice 2025 n'étant pas arrêté. Ils seront rajoutés et intégrés avec la reprise anticipée des résultats lors du vote du BP 2026.

A - LES RECETTES PREVUES POUR 2026

La construction des orientations budgétaires pour 2026 se réalise dans un contexte d'incertitudes et d'absence de lisibilité budgétaire. En l'absence de loi de finances, les prévisions de recettes ont été établies comme suit :

Le tableau reprend ci-après les recettes prévues pour 2026 par grands types :

	BP 2025 hors reports	Restes à réaliser 2024 / 2025	OB 2026	% évol OB 2026 / BP 2025 hors reports
DOTATIONS ETAT	132,2	0,0	131,8	-0,3%
FISCALITE DIRECTE	51,1	0,0	52,6	2,9%
FISCALITE INDIRECTE	541,3	0,0	573,2	5,9%
Sous-total recettes institutionnelles	724,6	0,0	757,6	4,6%
AUTRES RECETTES	115,2	0,0	117,1	1,2%
<i>dont solidarités humaines</i>	<i>100,4</i>	<i>0,0</i>	<i>106,7</i>	<i>6,2%</i>
<i>dont reprise réserve - surplus DMTO</i>	<i>5,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-100,0%</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	839,8	0,0	874,7	4,2%
DOTATIONS ETAT	9,8	0,0	12,0	22,7%
EMPRUNTS	58,7	0,0	46,0	-21,6%
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,1	0,2	3,9	25,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	71,7	0,2	62,0	-13,5%
Total des recettes	911,5	0,2	936,7	2,7%

Les recettes prévues pour 2026 s'élèvent à 936.7 M€, en progression de +2.7% par rapport au BP 2025. Elles se composent :

* De recettes de fonctionnement à hauteur de 874.7 M€, soit +4.2% par rapport au BP 2025, dont :

- 757.6M€ au titre des recettes institutionnelles soit +4.6%

- 117.1 M€ d'autres recettes en hausse de 1.2%, hors mise en réserve de DMTO en 2026, le Département ayant mobilisé la totalité de la mise en réserve en 2024 et 2025.

* De recettes d'investissement pour 62 M€ soit - 13.5% par rapport au BP 2025.

Hors dette, les recettes évoluent de 4.4% par rapport à 2025.

1 - Les recettes de fonctionnement

En 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à 874.7 M€ en progression de 4.2% par rapport au BP 2025.

Plus précisément, leurs évolutions se caractérisent par :

1-1 - Les dotations d'État

Les dotations d'État prévues pour 2026 s'élèvent à 131.8 M€, en baisse de 0,3% par rapport au BP 2025.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle des départements (DCRTP) qui au titre des variables d'ajustement fait l'objet d'un prélèvement de 30 M€.

Autre élément à prendre en compte, la suppression de l'éligibilité du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage. Seules les dépenses d'investissement seraient éligibles, soit une perte de recette de l'ordre de 0.3 M€.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La DGF est le principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesse entre les territoires. Son montant global est établi chaque année par la loi de finances et sa répartition s'opère à partir de données physiques et financières des collectivités.

La DGF des départements est composée de 3 parts : une dotation de compensation stable dans le temps, une dotation forfaitaire qui permet de financer en interne la croissance de la dotation de péréquation et la variation de la population départementale et une dotation de péréquation.

En l'absence de loi de finances, il est proposé de reconduire la progression « habituelle » de 10 M€ de la dotation de péréquation. Ce volume serait prélevé via un écrêtement de la dotation forfaitaire des départements dont le potentiel financier est supérieur à 95% de la moyenne.

Le montant 2026 de la DGF est ainsi estimé à 100.9 M€, stable par rapport à 2025, le Département ne devant plus être écrêté.

1-2 - La fiscalité directe

Pour 2026, les recettes issues de la fiscalité directe sont évaluées à 52.6 M€ en progression de 2.9% par rapport au BP 2025.

Cette année, il est retenu l'hypothèse selon laquelle les compensations issues de la dotation carrée ne seraient pas soumises à minoration bien que faisant partie des variables d'ajustements. Il est prévu, pour 2026, une recette identique à celle de 2025 soit 4,8 M€.

Concernant le Dispositif de compensation péréquée (DCP) ou frais de gestion du foncier bâti, cette recette pour 2026 est estimée à 16.6 M€. Elle tient compte de la revalorisation de l'enveloppe nationale et de la part du Département dans le reste à charge nationale corrigée par le revenu par habitant.

1-3 - La fiscalité indirecte

Pour 2026, le montant de la fiscalité indirecte est estimé à 573.2 M€ soit une progression de 5.9% par rapport au BP 2025. Composée principalement de recettes TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), des recettes TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques) et TSCA (Taxe Spéciale sur les conventions d'assurance), elle représente désormais 76% de nos recettes institutionnelles.

Les droits de mutation à titre onéreux

Après une baisse de -33% au niveau national des droits de mutations à titre onéreux depuis 2022 (année qui avait enregistré le plus haut niveau de DMTO), l'année 2025 affiche une nette progression de l'ordre de 21 à 22%.

En 2025, 83 Départements, dont la Loire, ont appliqué (avec un effet qui a débuté entre le 1er avril et le 1er juin 2025 en fonction de la date de délibération) la majoration du taux de 0,5 point, hors primo-accédants, autorisée par la loi de finances pour 2025. A ce jour, il n'est pas possible de quantifier le produit supplémentaire généré par ce levier.

Pour la Loire, le produit de DMTO 2024 a chuté de 10.1% par rapport à 2023, contre - 21.2% de 2022 à 2023. Comme au plan national, le Département enregistre pour 2025 une hausse du nombre de ventes de 8.9% et une augmentation du produit de 13.3 % (19.5 % hors DMTO Casino).

Ce rebond en 2025 s'explique par plusieurs leviers. Les taux d'intérêts autour de 3% qui ont redonné de la visibilité et du pouvoir d'achat. Pour mémoire, pour la période 2022 à 2024, les taux étaient passés de 1 à 4% ce qui avait bloqué le marché. Les prix du marché immobilier se sont stabilisés en 2025. Enfin, la production de crédits a progressé et le prêt à taux zéro a soutenu les primo accédants ce qui a redynamisé le marché.

Pour 2026, la reprise du marché de l'immobilier semble se confirmer. Les prévisions oscillent entre 6 et 8% : 6 à 7 % pour les professionnels du secteur immobilier et de l'ordre de 8% pour le Gouvernement (dans son rapport sur la situation des finances publiques locales).

Toutefois, un certain nombre de signaux sont à surveiller pour 2026 :

- Les conditions d'emprunt vont-elles se maintenir autour de 3% ?
- Les évolutions politiques, économiques voire géopolitiques, la position de la BCE (Banque centrale européenne), le taux d'emprunt de l'Etat (l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans est plus élevé que pour les particuliers),
- En l'absence de budget, des réformes sont en attente telles que Ma Prime Rénov ou l'élargissement du prêt à taux zéro.

Malgré ces incertitudes, la tendance est à la reprise, c'est ainsi une projection à + de 104 M€ de DMTO qui est faite pour 2026.

La taxe sur les contrats d'assurance (TSCA)

Deuxième ressource financière de la collectivité, la recette de la TSCA devrait atteindre 157 M€ en 2026 soit une hausse de +7%. Contrairement aux années antérieures où la prévision du PLF était systématiquement sous-estimée par rapport au montant effectif (ex : 2025 : +2.9 % pour les articles 52 et 77 et - 0.2% pour l'article 53), la prévision 2026 (+7.4%) semble plus proche des évolutions constatées les années précédentes (+8% par rapport au résultat définitif 2025).

Cette évolution est cohérente avec les prévisions des professionnels du secteur des assurances qui prévoient des augmentations comprises entre 5 et 6% pour l'assurance automobile et entre 7 et 8% pour l'assurance habitation, et ce afin de prendre en compte l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres mais aussi la montée des risques climatiques

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Le PLF 2026 introduit un nouveau mode de calcul de la TVA qui conduit à plafonner le montant alloué aux collectivités. Le montant du transfert de TVA ne suivra plus directement la croissance de la consommation nationale. Il sera corrigé de l'inflation.

A compter de l'exercice 2026, la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités locales connaîtra une évolution égale à la différence entre la dynamique du produit net de TVA et le taux d'inflation hors tabac de l'année précédente, à condition que cette différence soit positive. A défaut, l'évolution sera nulle.

Pour la TVA en remplacement du foncier bâti et la TVA en remplacement de la CVAE, il est projeté une évolution de - 0.6% par rapport au réalisé 2025, soit une recette de l'ordre de 209 M€, en raison de l'évolution actuelle de la TVA nationale.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les départements se sont vus attribuer une part supplémentaire de TVA pour compenser le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. L'objectif était d'assurer un soutien aux départements les plus fragiles. Une première enveloppe de 250 M€ est répartie entre les départements qui cumulent fragilité sociale et insuffisance de ressources. Le Département, bénéficiaire, projette une recette de 5.1 M€ pour 2026.

La seconde enveloppe sert à alimenter le fonds de sauvegarde. Pour être éligible à ce fonds, il faut remplir deux conditions cumulatives :

- Un taux d'épargne brute inférieur à 12% en moyenne sur les exercices N-2 et N-3 (2023 et 2024),
- Un indice de fragilité sociale au titre de l'année N-1 (2025) qui doit être supérieur à 80% de la moyenne nationale,

Le Département serait éligible, la recette est estimée à 10.5 M€.

	BP 2025 hors reports	OB 2026	Evolution en %
DOTATIONS ETAT	132,2	131,8	-0,3%
DCRTP (Dotation de Compensation de la réforme de la TP)	21,3	20,8	-2,2%
DGD	4,8	4,8	0,0%
DGF	100,9	100,9	0,0%
FCTVA	0,3	0,0	-100,0%
Fonds départemental de mobilisation pour l'insertion (FDMI)	4,9	5,3	6,8%
FISCALITE DIRECTE	51,1	52,6	2,9%
Compensations fiscales	4,8	4,8	0,0%
Compensation CVAE de la Région	10,0	10,0	0,0%
IFER (Imposition Forfaitaire des Réseaux)	1,8	2,0	15,8%
FNGIR (Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources départementales)	19,1	19,1	0,0%
Dispositif de compensation péréquée	15,4	16,6	7,9%
FISCALITE INDIRECTE	541,3	573,2	5,9%
Droits de mutation	92,4	104,5	13,1%
Electricité	8,4	8,1	-3,2%
Fonds globalisé	18,7	22,6	20,9%
Taxe d'aménagement	6,4	4,0	-38,3%
Taxe sur l'énergie hydraulique	0,0	0,0	200,0%
Taxe sur les infrastructures de transport de longue distance		0,4	
TICPE	51,6	51,7	0,1%
Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	147,0	157,3	7,0%
Produit TVA-FB	167,5	165,5	-1,2%
Produit TVA-CVAE	44,0	43,5	-1,1%
Fraction supplémentaire de TVA	5,3	5,1	-3,3%
Fonds de sauvegarde		10,5	
Total Recettes institutionnelles	724,6	757,6	4,6%
AUTRES RECETTES	115,7	117,1	1,2%
dont solidarités humaines	100,4	106,7	6,2%
dont reprise réserve - surplus DMTO	5,0	0,0	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	840,3	874,7	4,1%

2 - Les recettes d'investissement prévues pour 2026

Les recettes d'investissement sont composées :

- des dotations d'Etat,
- de l'emprunt,
- et des autres recettes d'investissement : subventions, cessions

Les dotations d'État, estimées à 12 M€ comprennent :

- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 7 M€,
- la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) figée à 3,02 M€
- la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) prévue à hauteur de 1,5 M€
- et les amendes de police (0,53 M€)

Le recours à l'emprunt s'élèvera à 46 M€.

En 2026, le montant des autres recettes d'investissement s'élève à 3.9 M€.

B - LES DEPENSES PREVUES POUR 2026

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2025	Restes à réaliser 2024 sur 2025	OB 2026	% évol OB 2026 / BP 2025 hors reports	Poids des dépenses
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	4,0	0,1	3,4	-15,2%	0,4%
	Coopération territoriale	15,7	0,2	16,2	2,8%	1,7%
	Cyclisme	1,0	0,0	0,3	-66,0%	0,0%
	Eau	1,2	0,0	1,0	-20,0%	0,1%
	Environnement	2,6	0,0	2,4	-4,9%	0,3%
	Transition Numérique	1,5	0,1	2,5	62,4%	0,3%
	Transports	9,0	0,0	8,6	-4,9%	0,9%
	Voirie	35,9	1,1	36,1	0,5%	3,8%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		70,9	1,5	70,4	-0,7%	7,3%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	270,9	0,4	275,0	1,5%	28,6%
	dont Dette départementale	47,1	0,0	49,0	4,1%	5,1%
	<i>dont Fonctionnement de l'Assemblée et Vie démocratique</i>	2,38	0,0	2,35	-1,3%	0,2%
	<i>dont Bâtiments et Moyens généraux</i>	16,5	0,3	16,7	0,9%	1,7%
	<i>dont Systèmes d'information</i>	5,3	0,1	5,6	6,2%	0,6%
	<i>dont Ressources et charges communes</i>	24,9	0,0	24,5	-1,6%	2,6%
	<i>dont Ressources humaines</i>	143,7	0,0	145,0	0,9%	15,1%
	<i>dont Sécurité</i>	31,0	0,0	31,4	1,4%	3,3%
	Stratégie	2,0	0,0	1,5	-24,6%	0,2%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		272,9	0,4	276,5	1,3%	28,8%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	6,4	0,2	5,2	-18,1%	0,5%
	Education	33,4	0,2	34,4	2,8%	3,6%
	Sport et jeunesse	6,4	0,0	3,8	-40,5%	0,4%
	Tourisme	2,7	0,0	2,9	8,3%	0,3%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		48,8	0,5	46,3	-5,3%	4,8%
SOLIDARITES HUMAINES	Action Sociale et Santé	2,9	0,4	2,9	-1,9%	0,3%
	Autonomie	296,9	0,2	305,9	3,0%	31,9%
	Enfance et Famille	125,8	0,3	127,9	1,7%	13,3%
	Insertion	123,4	0,1	129,8	5,2%	13,5%
	Logement et Habitat	1,30	0,4	0,88	-32,1%	0,1%
Total SOLIDARITES HUMAINES		550,3	1,4	567,3	3,1%	59,1%
Total dépenses		942,9	3,7	960,4	1,9%	100,0%
Total dépenses hors dette		895,8	3,7	911,4	1,7%	

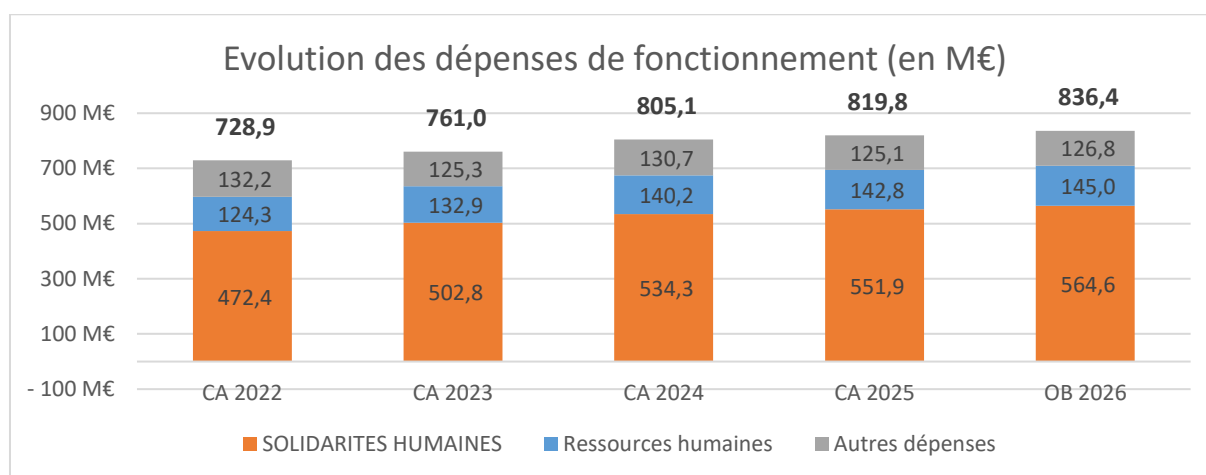
Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

Globalement, les crédits (fonctionnement et investissement), hors restes à réaliser, sont prévus en hausse de 1.9%.

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à plus de 836 M€ (hors restes à réaliser qui pour le fonctionnement concernent, principalement, les subventions attribuées en fin d'année non mandatées sur 2025).

L'évolution des dépenses de fonctionnement affiche une hausse de 1.4 % par rapport au BP 2025 soit + 12 M€.



*Ressources humaines : après une hausse continue des dépenses de 2022 à 2024 principalement sous l'effet des mesures imposées par l'Etat et non compensées, 2025 marque un net ralentissement (+1.86 % d'évolution de CA à CA). En 2025, le Département a dû faire face à la hausse de 3 points du taux de cotisation de l'employeur à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Hors hausse de la CNRACL, les dépenses ont évolué que de 0.6%, traduisant notamment les efforts de maîtrise de la masse salariale. Cette tendance devrait se poursuivre en 2026, les inscriptions ne devant évoluer que de 0.9% pour une hausse de la contribution employeur CNRACL portée à 3.6 M€, soit une inscription en baisse de 0.3% (hausse de la contribution déduite) par rapport à 2025.

*Les dépenses à caractère social ont connu ces dernières années une progression très importante, du fait des caractéristiques démographiques et socio-économiques de la Loire. Les dépenses de solidarités humaines représentent + de 67 % des dépenses de fonctionnement, soit une prévision à 564.6 M€ (+ 2.9% par rapport au BP 2025 soit +16 M€).

Pour 2026, les frais de séjour et d'hébergement évoluent de 3% par rapport au BP 2025 (288 M€ en 2026) sous l'effet d'une hausse des frais liés à l'enfance et aux personnes handicapées.

Les aides à la personne progressent de 4% en moyenne avec des hausses plus marquées pour le RSA +6.2% et la PCH +10.9% (288 M€ au total).

Hors dépenses sociales et de ressources humaines, les autres dépenses de fonctionnement baissent de 4% par rapport au BP 2025 dans le cadre d'un recentrage sur les dépenses obligatoires. Ainsi, les évolutions concerneront principalement :

- la contribution du SDIS en augmentation de +1.4%, elle est ainsi portée à 31.43 M€,
- les moyens généraux liés aux bâtiments (+1.9%) : la hausse des primes d'assurance dans le cadre des nouveaux contrats conclus en 2025 est atténuée par une stabilisation des dépenses d'énergie et d'une maîtrise des charges et dépenses d'entretien des locaux,
- les dépenses de la politique éducation en raison de la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et privés.

Les frais financiers y compris les dépenses liées à la ligne de trésorerie baissent de 4.6 % par rapport au BP 2025 et s'établissent à 8.1 M€ en raison d'un recours à l'emprunt moindre qu'en 2025.

Le stock des autorisations d'engagement prévisionnel au 31 décembre 2026 serait de 42 M€. Le ratio de couverture serait de 4 années au 31 décembre 2026.

Les crédits en fonctionnement sont envisagés par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2025	Restes à réaliser 2024 sur 2025	OB 2026	% évol OB 2026 / BP 2025 hors reports
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	2,27	0,07	1,67	-26,5%
	Coopération territoriale	1,21	0,22	1,17	-3,8%
	Cyclisme	0,07	0,00	0,01	-85,7%
	Eau	0,56	0,00	0,32	-43,7%
	Environnement	0,84	0,04	0,72	-14,9%
	Transition Numérique	0,83	0,00	0,91	9,7%
	Transports	9,02	0,00	8,57	-4,9%
	Voirie	8,84	0,01	8,21	-7,1%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		23,64	0,34	21,57	-8,8%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	220,97	0,00	222,11	0,5%
	<i>dont ressources humaines</i>	143,66	0,00	145,01	0,9%
	<i>dont frais financiers</i>	8,40	0,00	8,02	-4,6%
	<i>dont bâtiments et moyens généraux</i>	8,88	0,00	9,03	1,7%
	<i>dont systèmes d'information</i>	2,23	0,00	2,26	1,2%
	<i>dont fonds globalisés</i>	6,00	0,00	6,28	4,7%
	<i>dont sécurité</i>	31,00	0,00	31,43	1,4%
	<i>dont compensation versée à Saint Etienne Métropole (transfert de compétences)</i>	14,50	0,00	14,50	-
	Stratégie	1,86	0,00	1,39	-25,4%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		222,83	0,00	223,50	0,3%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	4,74	0,03	4,06	-14,3%
	Education	15,59	0,00	16,01	2,7%
	Sport et jeunesse	6,38	0,01	3,80	-40,5%
	Tourisme	2,63	0,03	2,84	7,7%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		29,34	0,07	26,70	-9,0%
SOLIDARITES HUMAINES	Action Sociale et Santé	2,92	0,35	2,86	-1,9%
	Autonomie	295,33	0,18	303,28	2,7%
	Enfance et Famille	125,74	0,28	127,85	1,7%
	Insertion	123,38	0,11	129,76	5,2%
	Logement et Habitat	1,24	0,44	0,85	-31,3%
Total SOLIDARITES HUMAINES		548,61	1,36	564,60	2,9%
Total dépenses de fonctionnement		824,42	1,76	836,37	1,4%
Total DF hors frais financiers		816,02	1,76	828,35	1,5%
Total DF hors frais financiers et hors provision		815,80	1,76	828,05	1,5%

Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

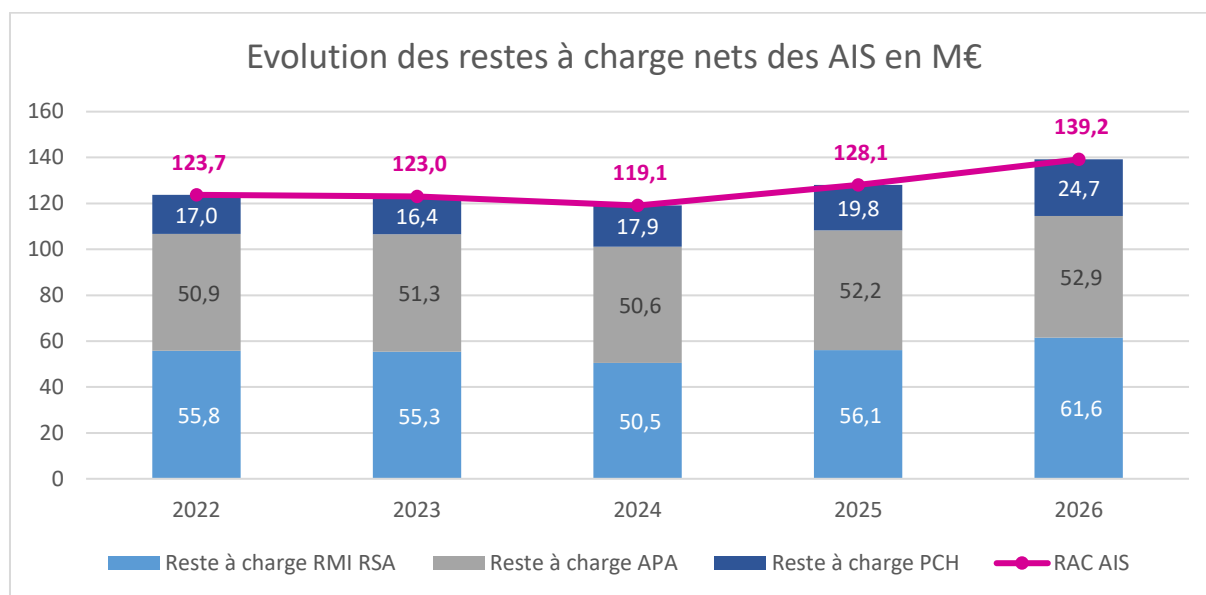
2 - Focus sur le reste à charge AIS (Allocations Individuelles de Solidarité)

La définition du reste à charge des AIS retenue (source Ressources Consultant) est la suivante :

RSA : le reste à charge N est la différence entre les dépenses RSA-RMI de N-2 et les recettes au titre du droit à compensation RMI N, du droit à compensation RSA N et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) N-1.

APA : le reste à charge N est la différence entre les dépenses APA CNSA N-2 et les recettes au titre du concours APA CNSA 1^{ère} part et deuxième part N -2.

PCH : le reste à charge N est la différence entre les dépenses PCH CNSA N-2 et les recettes au titre du concours PCH N-2.



Concernant le RSA, le Reste à Charge (RAC) 2026 est de 55.4%, soit 61.6 M€, en hausse continue depuis 2024. Cette tendance s'explique notamment par la revalorisation des allocations individuelles du RSA en lien avec l'inflation. Le Département voit donc son taux de couverture par l'Etat se dégrader : 44.6 % en 2026 contre 46.8 % en 2025.

Concernant l'APA, le RAC 2026 est de 56 %, soit 52,9 M€. Le taux de couverture par l'Etat est de 44 % en 2026 (dépenses 2024) en progression par rapport à 2025 (41%) en raison du versement du complément de financement APA.

Concernant la PCH, le RAC 2026 est de 67.6 %. Ce RAC 2026 connaît une hausse de +10,3% par rapport à 2024 sous l'effet d'une hausse des dépenses de PCH plus forte que celle des recettes, et ce malgré une croissance des concours PCH de la CNSA. Le Département voit son taux de couverture par l'Etat diminuer en 2026, soit 32.4 % (dépenses 2024) contre 36.6 % en 2025.

En 2026, avec un niveau de dépenses de 242.1 M€ (dépenses 2024) et des recettes de 102.9 M€, le RAC 2026 des 3 AIS est de 139.2 M€.

Le RAC des 3 AIS progresse de + 8.6% soit + 11 M€ par rapport à 2025. Cette augmentation provient de l'ensemble des composantes du RAC AIS mais avec des niveaux différents + 4.9 M€ pour le RAC PCH, + 5.5 M€ pour le RAC RSA.

RAC AIS	2022 (dépenses 2020)	2023 (dépenses 2021)	2024 (dépenses 2022)	2025 (dépenses 2023)	2026 (dépenses 2024)
Dépenses	214,3	212,8	214,4	225,7	242,1
Recettes	90,6	89,8	95,3	97,6	102,9
Reste à Charge 3 AIS	123,7	123,0	119,1	128,1	139,2
Evolution annuelle	9,0%	-0,6%	-3,2%	7,6%	8,6%
RAC/Dépenses	57,7%	57,8%	55,6%	56,8%	57,5%
Taux de couverture	42%	42%	44%	43%	43%

Depuis 2022, au plan national, le RAC AIS a évolué de +5.90 %. Dans la Loire, le reste à charge a lui progressé de 12.5%.

Entre 2022 et 2026, le RAC RSA a évolué de + 10.4% dans la Loire alors qu'il baisse au plan national (- 4.14%). A l'inverse, le RAC APA progresse moins vite dans la Loire qu'au niveau national (3.9 % contre 5.3%). Enfin, la plus forte évolution concerne le RAC PCH qui évolue de + 45.1% dans la Loire, proche de l'évolution nationale de + 42.6%.

3 - Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement est conforté pour 2026 à 83 M€ hors dette pour réaliser les grandes orientations prioritaires du Département :

- Plus de 28 M€ en faveur des mobilités dont principalement les études, travaux et équipements routiers,
- 15 M€ en faveur des dispositifs de solidarité territoriale pour soutenir les territoires.
- Plus de 18 M€ consacrés aux travaux et équipements dans les collèges,
- Plus de 11 M€ mobilisés pour des études et travaux dans les bâtiments départementaux et les équipements,
- Plus de 4 M€ en faveur des politiques agriculture, environnement et eau,
- Plus de 2 M€ au titre de l'attractivité du territoire : transition numérique, culture et tourisme

Concernant les autorisations de programme, le stock prévisionnel au 31 décembre 2026, s'élèverait à plus de 375 M€. Le ratio de couverture de l'encours d'autorisations de programme rapporte le montant de l'encours d'autorisations de programme prévisionnel, au 31 décembre 2026, aux crédits de paiement 2026. Ce ratio permet de calculer le nombre d'années nécessaires pour éteindre l'intégralité des encours d'autorisations de programme au 31 décembre 2026, au rythme des crédits de paiement 2026. Ce ratio serait porté à 4.5 années en raison d'une baisse des inscriptions d'autorisation de programme.

Les crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 124 M€ et répartis par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP hors reports 2025	Restes à réaliser 2024 sur 2025	OB 2026	% évol OB 2026 / BP 2025 hors reports
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Agriculture et Forêt	1,69	0,00	1,69	0,0%
	Coopération territoriale	14,51	0,00	15,00	3,4%
	Cyclisme	0,92	0,00	0,33	-64,5%
	Eau	0,66	0,00	0,66	0,0%
	Environnement	1,73	0,00	1,73	0,0%
	Transition Numérique	0,69	0,09	1,55	125,8%
	Voirie	27,05	1,09	27,85	3,0%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		47,25	1,18	48,82	3,3%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Ressources	49,97	0,36	52,88	5,8%
	<i>dont Bâtiments et Moyens généraux</i>	7,66	0,31	7,96	3,9%
	<i>dont systèmes d'information</i>	3,08	0,06	3,38	9,8%
	<i>dont dette</i>	38,70	0,00	41,00	5,9%
	Stratégie	0,12	0,01	0,11	-13,7%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		50,09	0,38	52,98	5,8%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Culture	1,65	0,17	1,17	-29,1%
	Education	17,82	0,23	18,35	2,9%
	Tourisme	0,03	0,01	0,04	58,9%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		19,50	0,40	19,56	0,3%
SOLIDARITES HUMAINES	Autonomie	1,60	0,00	2,63	64,5%
	Enfance et Famille	0,02	0,00	0,03	25,0%
	Logement et Habitat	0,06	0,00	0,03	-49,2%
Total SOLIDARITES HUMAINES		1,68	0,00	2,68	59,9%
Total dépenses d'investissement		118,52	1,96	124,05	4,7%
Total dépenses d'investissement hors dette		79,82	1,96	83,05	4,0%

Les données du tableau sont susceptibles d'évoluer, et seront actualisées au moment du Budget primitif.

C - L'ÉPARGNE

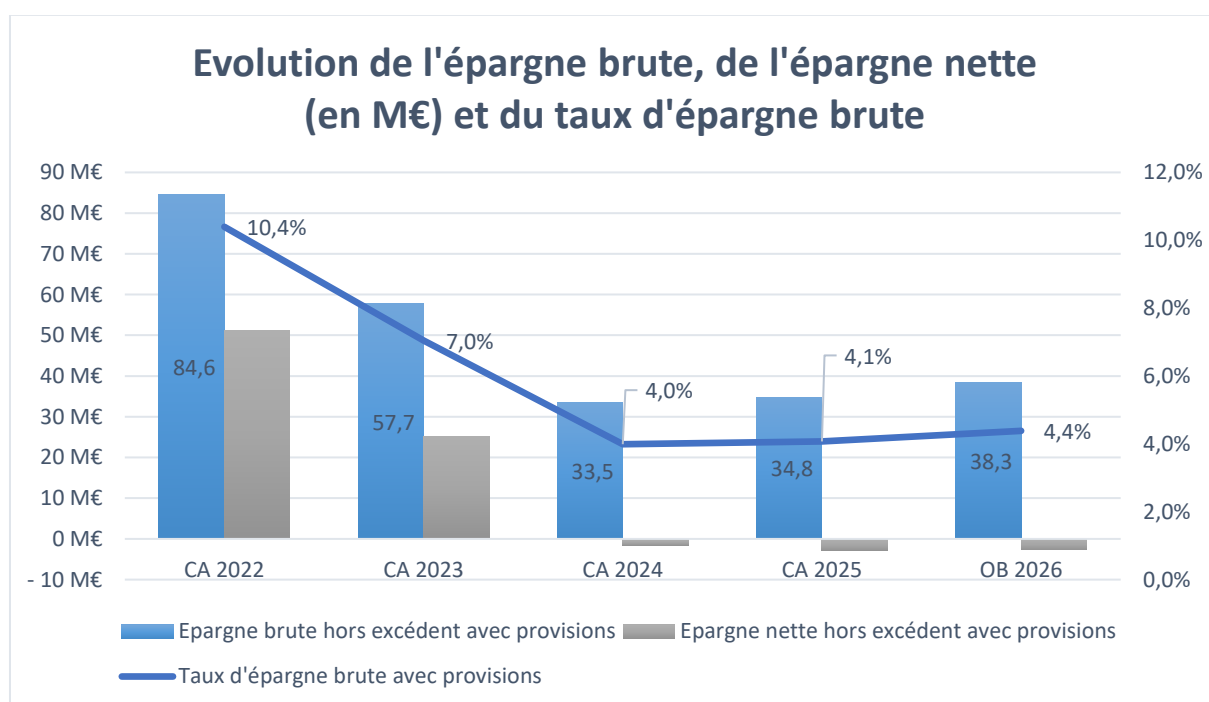
L'épargne de gestion est la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement hors intérêt de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Elle traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant les opérations d'investissement (remboursement du capital de la dette en priorité, dépenses d'équipement...). Pour 2026, le montant de l'épargne brute projeté est de 38.3 M€. L'épargne brute serait en hausse sous l'effet d'une hausse des recettes de fonctionnement plus importante que celle des dépenses.

Le taux d'épargne brute qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement s'élèverait à 4.4 %. Avec un taux d'épargne inférieur à 7,5 %, la collectivité peut être considérée en situation de fragilité.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement en capital de la dette. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois la charge obligatoire de la dette payée. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir un euro, la collectivité doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

En 2026, le département présentera une épargne nette négative à hauteur de 2.7M€.



En 2026, l'épargne s'établit comme suit :

Fonctionnement	BP 2024 hors reports	BP 2025 hors reports	OB 2026
Dépenses de fonctionnement hors dette	783,1	816,0	828,4
Frais financiers	8,0	8,4	8,0
Dépenses de fonctionnement totales	791,1	824,4	836,4
Recettes de fonctionnement avec reprises	820,5	839,8	874,7
Epargne brute	29,4	15,4	38,3
Taux d'épargne brute	3,58%	1,83%	4,38%
Epargne de gestion	37,4	23,8	46,4
Epargne nette (hors dette récupérable Métropole)	-5,7	-23,3	-2,7
Taux d'autofinancement	-7,03%	-29,19%	-3,20%

V - Présentation des politiques publiques

A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1 - Transports

1-1 - Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH)

Les TEEH concernent les élèves reconnus en situation de handicap qui, sur la base d'un avis médical émis par la MDPH, ne peuvent emprunter les transports en commun pour leurs trajets domicile-établissement scolaire ordinaire. Les élèves fréquentant des établissements spécialisés comme les Instituts médico-éducatifs ne sont pas concernés par la compétence départementale.

Le règlement départemental permet à la collectivité de proposer différents types d'accompagnement aux familles et élèves : mise en place d'un transport adapté, aide financière aux familles qui effectuent elles-mêmes les trajets, remboursement des abonnements de transport en commun. Le nombre d'élèves a connu des hausses fortes ces dernières années, avec un doublement en moins de 10 ans. Pour 2025-2026, 1 040 élèves sont transportés (+7,5 % sur un an) et 200 familles aidées. Après plusieurs années de hausse des prix des prestations de transport, les nouveaux accords-cadres TEEH démarrés en septembre 2025 pour 4 ans se traduisent par une baisse des coûts. Les circuits de transport en véhicules légers sont optimisés quand cela est possible et compatible avec les domiciles, les types de handicap, les horaires de scolarité, la durée des trajets, etc.

Pour 2026, le budget TEEH est donc orienté à la baisse à 8,046 M€, basé sur la prise en compte des nouveaux tarifs des marchés et sur des effets limités des prochaines révisions de prix ainsi que sur une augmentation limitée du nombre d'élèves à la rentrée 2026-2027.

1-2 - Aéroport St Etienne-Loire

Au vu du résultat 2025 communiqué par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire, le montant diminué de la contribution départementale 2025 est reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 527 420 €.

Cette contribution permet la poursuite du développement maîtrisé de l'aéroport sans exclure les discussions à engager sur une gouvernance renouvelée du syndicat que le Département sollicite depuis 2025.

2 - Voirie

En matière de voirie, le budget s'articule autour de trois axes :

- Les moyens en matériels et bâtiments
- Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier
- Les aménagements

2-1 - Les moyens en matériels et bâtiments

Les moyens alloués aux matériels permettent leur utilisation et leur entretien courant (dépenses de fonctionnement), mais également le renouvellement et l'évolution du matériel, au titre de l'investissement.

Concernant le fonctionnement, celui-ci est très sensible à la météo, aux coûts des carburants, des matériaux, mais également à la disponibilité de pièces détachées pour les matériels et engins ou l'évolution de la réglementation. Au niveau de la main d'œuvre, les coûts sont globalement maîtrisés avec une majeure partie de l'entretien et des petites réparations réalisée en interne par les agents du

Parc Routier, voire par les utilisateurs des STD. L'adaptabilité de certaines pièces entre différents engins est également toujours recherchée, voire leur réutilisation après adaptation.

Les montants des réparations poursuivent leur accroissement, notamment en matière de carrosserie, prestations ne pouvant être réalisées en interne. De même, l'évolution des contraintes réglementaires (contrôles techniques...) conduisent à des interventions supplémentaires, voire parfois à de la réforme de matériel qui était pourtant utilisable.

Au niveau des investissements, les difficultés d'approvisionnement sont moins importantes, mais le manque de lisibilité sur les délais et la disponibilité des modèles est toujours présent. Les services essaient dans ce contexte de maintenir le rythme de renouvellement minimal de 2 à 3 camions équipés pour la viabilité hivernale (VH) et de 2 à 3 tracteurs chargeurs équipés pour le fauchage. En revanche, la trajectoire prévisionnelle pour décarboner et « verdir » la flotte nécessiterait davantage de crédits. Des expérimentations sont lancées, pour étudier les aspects opérationnels ou financiers, en tenant compte des contraintes, notamment le besoin de conserver une certaine autonomie en période de crise. Plusieurs acquisitions ont néanmoins été réalisées et sont programmées en 2026 (matériels électriques, carburant B100, véhicules électriques et au gaz).

Les moyens alloués aux bâtiments permettent de réaliser, en lien avec la Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux, des travaux dans les centres d'entretien et d'exploitation (au nombre de 23) et sur les trois sites du Parc routier. Cela peut aller de la rénovation complète à des travaux plus restreints, notamment aménagements de vestiaires, de sanitaires... liés à la vétusté ou à la mixité progressive des équipes. En 2026, les travaux des nouveaux locaux du CD2E de St Just en Chevalet seront achevés. Sur le site de Panissières, l'extension visant à intégrer un vestiaire femme est prévue cette année. Sur le nouveau site de Pélussin, la consultation des entreprises devrait être lancée, suite à l'obtention du permis de construire et les premiers travaux pourraient débuter fin 2026-début 2027. Enfin, les acquisitions foncières devraient se faire sur la zone de la Croix Chartier à St Denis sur Coise, en lien avec le projet de remplacement du centre vétuste de Chazelles sur Lyon.

2-2 - Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier

Maintenir le patrimoine routier nécessite des moyens financiers conséquents. Un patrimoine qui se dégrade, c'est un patrimoine qui coûtera encore plus cher demain. Il est important de consacrer des moyens financiers, matériels et techniques afin de disposer d'un réseau routier et d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) qui soit maintenu dans un état correct.

La qualité des revêtements de chaussée, qui offrent de bonnes conditions d'adhérence, contribue également à la sécurité des usagers. La programmation 2026 s'appuie sur des visites systématiques de toutes les sections à traiter afin d'optimiser le programme et de définir les priorités. Une logique d'auscultation va également se déployer à partir de 2026, afin de pouvoir suivre précisément l'état et l'évolution des voiries départementales.

En matière d'ouvrages d'art, le suivi régulier du patrimoine permet justement d'en connaître précisément l'état et l'évolution. Des ouvrages majeurs devront être confortés ou rénovés dans les prochaines années, comme le pont de Veauche, qui nécessitera un confortement structurel (les études et la concertation se poursuivront en 2026). Parallèlement, des réparations sont conduites chaque année sur trente à quarante ouvrages plus petits (ponts ou murs) afin d'éviter qu'ils ne se dégradent, et en intégrant le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau lorsque c'est nécessaire.

Un élément spécifique est à prendre en compte pour 2026, comme cela a été le cas l'an dernier : suite aux violentes intempéries qui ont frappé le Pilat le 17 octobre 2024, de très nombreux dégâts ont été relevés sur les routes et les ouvrages d'art du secteur. Des réparations ont été entreprises immédiatement, des autorisations de programme ont été votées et des opérations ont été créées sur le programme « Intempéries Exceptionnelles ». Depuis fin 2024, plus de 2,6 M€ ont été mobilisés pour réaliser les travaux là où les enjeux de sécurité et de circulation étaient les plus impactants. Il reste à ce jour une trentaine de dommages à traiter, ainsi que 2 points stratégiques qui ont fait l'objet d'un travail partenarial et de concertation avec les services de l'Etat, les élus locaux et les représentants économiques du secteur : la reconstruction complète du pont de Chorieux sur la RD7, actuellement coupée à la circulation, avec des travaux prévus jusqu'en août 2026 ; le pont sur la Valencize sur la RD 1086 à Chavanay, soumis à alternat, et qui devra faire l'objet de travaux de renforcement à partir de

l'été 2026. A eux deux, ces deux ouvrages pourraient mobiliser jusqu'à 3,5 M€ en 2026 et 2027. La recherche de recettes se poursuivra pour atténuer le reste à charge du Département suite à cette catastrophe naturelle.

Au-delà de ces actions relevant de l'investissement, des interventions sont effectuées pour assurer l'entretien courant des routes et de leurs abords. Il n'y a pas d'évolution majeure à signaler dans ce domaine. Cependant, la prise en compte du volet environnemental est de plus en plus présente dans le travail quotidien en adaptant les calendriers d'intervention et les méthodes de travail : fauchage raisonné et plus tardif pour préserver la biodiversité et le cycle de vie des plantes, fauchage spécifique ambrosie lorsque c'est nécessaire, dépollution des terres de curage des fossés des routes à fort trafic, réutilisation des produits de broyage issus de l'élagage des arbres pour du paillage ou de la fertilisation, épandage de chaux pour lutter contre les effets des fortes chaleurs... Ces activités sont reconduites d'une année sur l'autre et sont en grande partie réalisées en régie. Leur niveau de réalisation est stable et satisfaisant.

En outre, en matière de viabilité hivernale, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale, approuvé en 2017, permet de mieux partager les objectifs. Dans ce domaine, la météo est l'acteur principal mais un effort particulier est fait pour limiter l'emploi de sel et améliorer son efficacité en couplant avec l'utilisation de saumure. Depuis l'hiver 2021-2022, l'arrêté préfectoral imposant les équipements spéciaux pour tous les usagers en zone de montagne doit faciliter les interventions en limitant le nombre de véhicules en difficultés et qui perturbent le trafic et le travail des engins de déneigement. Cet arrêté n'est cependant pas encore pleinement respecté. Le budget proposé pour le déneigement correspond à un hiver doux.

Une modernisation des outils d'exploitation est également envisagée dans le cadre de la transition numérique avec la poursuite du déploiement en 2026 de capteurs de chaussées et l'approfondissement des études relatives aux caméras.

Enfin, les conventions de gestion signées en 2020 avec St Etienne Métropole se poursuivront en 2026. Elles permettent de rationaliser les moyens mobilisés en matière d'entretien et d'exploitation des RD et RM situées aux frontières des limites administratives de SEM. Le Département fait également bénéficier à SEM de ses capacités en matière de gestion et d'entretien des parcs de véhicules, engins et poids lourds nécessaires à la compétence voirie.

2-3 - Les aménagements d'infrastructures

En 2026, les aménagements d'infrastructures prévus d'être étudiés ou réalisés visent la modernisation et la sécurisation du réseau routier départemental. Après l'achèvement des travaux de doublement de la bretelle de sortie n°9 de l'autoroute A72, sur le secteur de la Gouyonnière à La Fouillouse, l'année 2026 sera consacrée au lancement du projet de déviation de Charlieu.

Cette opération concerne le prolongement de la RD 487 (déviation de Charlieu - Saint-Nizier sous Charlieu), avec la construction d'un giratoire entre la route départementale et le chemin des Pansemolles, qui marquera l'entrée Ouest de la ville.

En matière d'études, outre celles concernant la seconde phase du prolongement de la RD 487, les priorités concerneront la création d'une voie nouvelle dans le vallon de l'Echapre (RD 500 – Firminy – Le Chambon-Feugerolles), en fonction et en coordination avec le projet d'aménagement de l'échangeur de la Croix Bleue porté par la Métropole de Saint-Etienne, ainsi que le projet d'aménagement d'un giratoire entre les RD 482 et 39, à l'entrée Nord de Roanne.

S'agissant des opérations de sécurité, des travaux sont programmés en particulier sur la RD8 – secteur de Montbrison. Dans le cadre du solde du partenariat entre St Etienne Métropole et le Département suite au transfert de la RD15 sur la commune de St Genest-Lerpt, le Département contribuera en 2026 aux travaux menés par SEM sur la RM15.

Enfin, il convient de noter les opérations concernant les infrastructures cyclables qui seront étudiées et réalisées dans le cadre du plan « Loire terre de vélo 2027 ».

3 - Coopération territoriale

Le dispositif d'accompagnement des collectivités a été réaffirmé en juin 2022 pour la période du mandat 2022-2027. Par délibération du 28 mars 2025, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2028, à budget constant.

Pour 2026, une autorisation de programme est prévue pour couvrir des programmations annuelles, assortie de crédits de paiement qui tiennent compte des contraintes budgétaires et de nécessaires priorisations à mettre en application.

Pour les associations, le dispositif des SIAL (Soutien aux Initiatives Associatives Locales) sera reconduit en 2026 avec une enveloppe de 799 793 €.

L'offre d'ingénierie tant sur le volet assistance technique, que consultance architecturale ou plus largement d'animation des réseaux d'acteurs vient naturellement compléter voire renforcer les outils d'accompagnement.

Sur la consultance architecturale, un nouveau marché débutera à compter de l'année 2026. Il se déroulera sur quatre années et intégrera en plus un volet paysager.

Dans le cadre des partenariats de coopération, le Département continuera le soutien à ses partenaires EPASE (Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne), EPURES (Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise), SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) et poursuivra ses engagements dans le cadre des programmes financiers de coopération que sont le CPER, les CPIER ainsi que les Fonds européens pour la période 2021-2027.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le Département est un partenaire des collectivités. Il contribue à la définition des stratégies d'aménagement pour le territoire ligérien et veille à la prise en compte des projets d'aménagement du Département. Pour 2026, le Département sera notamment amené à se positionner en début d'année sur le PLUi de Loire Forez Agglomération et le PLUi de Saint-Etienne Métropole.

En cours d'année, l'avis du Département sera également sollicité sur le PLU de Rive de Gier et la première étape du SCOT roannais.

4 - Agriculture et forêt

Sur ces politiques, le budget est essentiellement constitué d'aides aux tiers avec un fort effet levier sur les crédits européens. Les arbitrages budgétaires rendus pour 2026 en fonctionnement ont nécessité des décisions fortes.

4-1 - Soutien aux entreprises agricoles et au développement des filières agricoles

En cohérence avec les enjeux stratégiques du Programme Agricole Départemental, le Département poursuivra son action pour le développement de filières agricoles durables, pour une agriculture vivable et viable, pour maintenir et renforcer la capacité de production du territoire.

Les soutiens aux investissements productifs et stratégiques pour le développement de l'agriculture ligérienne seront poursuivis : projets d'irrigation, bâtiments d'élevage... Ils permettront de rendre les exploitations plus autonomes, d'améliorer les conditions de travail et la durabilité des exploitations d'élevage. Une attention particulière est désormais portée à l'adaptation des systèmes aux changements climatiques.

Ces investissements génèrent par ailleurs un fort effet levier sur les financements européens et régionaux et contribuent fortement à l'économie locale.

La politique d'accompagnement du Département à destination des filières de proximité et de qualité de notre territoire sera poursuivie : Fourme de Montbrison, Rigotte de Condrieu, viticulture, développement de l'Agriculture biologique... Les programmes partenariaux de développement seront néanmoins adaptés aux moyens financiers disponibles.

Les investissements visant à améliorer la production fermière dans les exploitations seront également poursuivis, générant de la valeur ajoutée pour le territoire. Le projet d'introduction de produits locaux dans les établissements sociaux et socio-médicaux a été redéfini et sera poursuivi.

En matière de protection des populations et de qualité sanitaire des élevages, les différentes actions sont menées de manière coordonnée entre tous les partenaires de la santé animale (Etat, laboratoire, Groupement de Défense Sanitaire, Vétérinaires, agriculteurs et Département). L'objectif est de maintenir l'élevage ligérien à un haut niveau de qualité sanitaire, répondant ainsi aux enjeux de protection des populations et des animaux, mais aussi aux impératifs de sécurisation pour les filières économiques d'élevage. Même s'ils sont en baisse, les crédits départementaux mobilisés sur ces actions visent à accompagner la profession dans un contexte sanitaire sous forte tension.

La réflexion stratégique autour du Groupement d'Intérêt Public (GIP) TERANA regroupant 9 Départements se poursuit et le plan d'actions en découlant est initié.

4-2 - Aménagement foncier agricole et développement des espaces ruraux

En matière de protection du foncier agricole, le Département continuera d'être chef de file d'actions innovantes. La mise en œuvre des deux nouvelles procédures d'aménagement foncier (procédures terres incultes et aménagement foncier agricole et environnementale) initiées en 2021, visant à remobiliser du foncier agricole, à le structurer et le mettre en valeur, se poursuivra en 2026. Sont concernés le projet de redistribution parcellaire de l'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Marclopt et la finalisation de la procédure terres incultes. Le projet du périmètre et son programme d'action (associé de PAEN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains) sur les coteaux du Forez (entre Montbrison et Boën) sera soumis à enquête publique en début d'année.

4-3 - Soutien aux Industries Agroalimentaires (IAA)

Le soutien aux entreprises du domaine Agroalimentaire sera poursuivi pour le paiement des dossiers en cours. Pour s'adapter au contexte budgétaire, aucuns nouveaux engagements ne seront pris en 2026. La filière agroalimentaire est aujourd'hui le troisième pourvoyeur d'emplois du département avec 5 000 emplois auxquels s'ajoutent les 9 000 emplois agricoles et les 3 600 emplois des artisans commerçants des métiers de bouche.

4-4 - Soutien à la filière forêt bois

Le plan filière forêt bois 2021-2027 entrera dans sa cinquième année de mise en œuvre opérationnelle. Articulé autour d'actions visant à accompagner l'ensemble des composantes de cette filière dans le département (mobilisation de la ressource, entreprises de travaux forestiers, organismes techniques et professionnels...), il a pour objectif de consolider et de poursuivre le développement de cette filière génératrice d'emplois (900 entreprises, 9 000 emplois) et d'une économie non délocalisable. Les investissements financés dans le cadre du plan filière forêt bois départemental appellent également des financements régionaux et européens via le nouveau Plan stratégique national. Les interventions seront adaptées en 2026 pour prendre en compte le contexte budgétaire contraint, en priorisant les investissements cofinancés par le FEADER et la Région.

5 – Eau

5-1 - Planification stratégique

L'étude Hydrologie Milieu Usage Climat (HMUC) a été finalisée en 2025. Elle sert de diagnostic commun aux démarches Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) et révision du Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE).

Pour mémoire, le PTGE constitue la révision du SAGE sur le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau. Contrairement au SAGE, le PTGE n'a pas de portée réglementaire mais poursuit un objectif très opérationnel avec un programme d'actions à définir en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2026, sur la base du diagnostic (état initial HMUC) validé en Commission Locale de l'Eau (CLE), le travail de construction du PTGE et du SAGE (disposition par disposition) sera poursuivi, avec un rôle central du Département pour animer et porter les démarches auprès des acteurs locaux, en lien avec l'Etat.

5-2 - Accompagnement des collectivités et autres structures

Eau et assainissement

Assurer une desserte en eau potable, en quantité et en qualité satisfaisantes à l'ensemble des Ligériens constitue un objectif majeur pour le territoire départemental tout comme la gestion des eaux usées.

Le Département conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste dans les domaines de l'assainissement des eaux potables et des eaux usées des collectivités visant à répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau qui prévoient notamment d'atteindre le bon état des eaux mais également la préservation des usages sensibles (Alimentation en Eau Potable, baignades).

Au titre de sa compétence de « solidarités territoriales », le Département accompagne les collectivités sur les volets technique et financier dans ces domaines, qu'il s'agisse de travaux ou d'études.

L'assistance technique sera poursuivie et développée (conformité captage eau potable, contrôle technique de Délégation de Service Public) afin d'accompagner au mieux les projets et les collectivités faisant appel au service. Les conventions signées avec Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération et avec St Etienne Métropole se poursuivent. Du fait des remontées de compétences eau potable / assainissement, une convention de partenariat sera signée avec la CCFE (communauté de communes Feurs en Forez).

Milieux aquatiques

Sur le volet « rivières », le Département conduit une politique qui vise à préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux humides associés, au service d'un développement soutenable du territoire.

L'animation de la cellule ASTER (Animation et Suivi des Travaux en Rivière) sera poursuivie afin d'accompagner au mieux les gestionnaires de bassins versants ainsi que le réseau de suivi de la qualité des rivières en place depuis 2002.

5-3 - Accompagnement des usages agricoles

Canal du Forez

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à la pérennité de l'ouvrage en qualité de propriétaire. Le SMIF (Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez), gestionnaire du canal, réalise de son côté, différents travaux de tunage sur berges, colmatage de fuites...

Une programmation pluriannuelle d'investissement a été mise au point avec le SMIF pour la période 2026-2030, avec l'objectif d'assurer la pérennité de l'ouvrage et de permettre de maintenir et améliorer ses fonctionnalités, notamment en matière d'irrigation pour l'agriculture et d'eau potable.

6 - Environnement

6-1 - Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels

Sur le territoire de la Loire, les espaces naturels font partie de la richesse patrimoniale locale. Ils constituent un lien culturel et social entre Ligériens, un levier pour le développement et la reconnaissance du territoire.

Par le biais d'acquisitions ou de conventions, le Département s'est engagé dans la préservation et l'ouverture au public de différents Espaces Naturels Sensibles (ENS) ligériens. La nouvelle Stratégie Départementale Eau et Nature (SDEN) sera mise en place. Elle fait suite au Schéma Départemental des Milieux Naturels 2009-2023 (SDMN). En 2026, les actions principales porteront sur :

- La mise en œuvre opérationnelle du projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) de restauration géomorphologique du lit du fleuve Loire entre St Just St Rambert et Montrond les Bains (différents sites de travaux). Cette troisième année du projet sera principalement consacrée à la réalisation de la deuxième phase de travaux sur le site de Marclopt. Des actions pédagogiques autour du projet seront également mises en place.
- L'aménagement de sites ENS phares, avec la finalisation des travaux de valorisation et d'ouverture au public de la propriété départementale de Salvaris (communes de St Etienne, la Valla en Gier et St Chamond), la rénovation d'une aire de jeux sur le site de la forêt de Lespinasse dans le roannais et la mise en œuvre du plan de gestion et des premiers travaux suite à l'acquisition de l'étang de la Ronze situé sur la commune de Craintilleux.

Au-delà, il est proposé de poursuivre des actions de gestion, de préservation, de connaissance et d'ouverture au public, notamment sur les autres milieux prioritaires, mais également sur les espèces patrimoniales, les milieux aquatiques (en lien avec la politique de l'eau) et la nature ordinaire. Ces actions seront menées soit sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit par d'autres partenaires.

6-2 - Cadre de vie

Concernant la thématique paysagère, il est proposé de poursuivre la résorption de certains points noirs paysagers, mais également l'intégration paysagère des routes départementales et d'autres aménagements départementaux.

Le Plan de résilience climatique a été adopté par l'Assemblée départementale lors du Budget primitif 2023. La mise en œuvre de l'expérimentation d'Auto Consommation Collective se poursuivra en 2026. L'étude d'opportunité de l'utilisation de l'hydrogène dans les chaufferies des bâtiments du Département et du développement du photovoltaïque au droit des propriétés départementales sera finalisée au cours de cette année 2026.

6-3 - Sensibilisation à l'environnement

L'objectif global reste la sensibilisation de l'ensemble des Ligériens à la qualité des milieux naturels, à la richesse de la biodiversité et aux enjeux du développement durable afin de faire prendre conscience à chacun de la nécessité de préserver ces richesses naturelles.

Les différents dispositifs de sensibilisation et de découverte pour tous les publics seront poursuivis. Le dispositif « Ligériens par nature » à destination des scolaires et associations, mis en œuvre pour la première fois en 2023 et qui a rencontré un vif succès, sera adapté et poursuivi en 2026, avec une internalisation accentuée des actions.

7 - Transition numérique

7-1 - Donner l'envie du numérique

Les actions proposées auront pour objectif d'accroître la visibilité des dispositifs de médiation et, de mutualiser les moyens afin d'aider à la professionnalisation de la filière. Cela se traduit notamment par une coordination des conseillers numériques présents sur le territoire ligérien et l'animation d'ateliers autour de ces thématiques.

7-2 - Être garant d'une infrastructure de qualité et d'un territoire connecté

Dans le cadre du projet LoireConnecTID, une étude sur le dimensionnement des équipements du data center capable d'héberger l'ensemble des données des communes ligériennes sera lancée.

7-3 - Être acteur de son territoire

Le partenariat est poursuivi avec Zoomacom complétant les actions portées en interne par le Département.

En 2026, un volet dédié aux données numériques et à l'intelligence artificielle sera rajouté au SDTAN actuel ce qui nourrira la réflexion globale de Loire connect2 qui est la stratégie départementale en matière d'intelligence artificielle.

8 - Politique cycliste

En 2026, le plan vélo départemental « Loire, Terre de Vélo 2027 », adopté en 2022, arrive à son mi-parcours. Dans un contexte budgétaire contraint, le Département fait le choix d'une concentration des moyens et d'une priorisation renforcée des actions, afin de préserver l'impact et la lisibilité de sa politique cycliste.

Le budget départemental 2026 consacré à la politique cycliste sera strictement recentré sur la mise en œuvre des actions ci-dessous.

Les crédits de fonctionnement seront dédiés à la promotion, à la valorisation et au suivi des aménagements cyclables existants, afin de consolider les investissements réalisés et d'en optimiser les usages, notamment à travers :

- la pérennisation du fonctionnement des éco-compteurs, permettant la télétransmission des données et l'observation fine de la fréquentation cycliste ;
- la prise en charge de l'adhésion 2026 au réseau national Vélo & Marche, afin de bénéficier d'un appui en expertise, d'un accompagnement technique et d'une dynamique partenariale nationale ;
- la conduite d'actions ciblées de visibilité externe de l'offre cyclable départementale (promotion, référencement, éditions et supports de communication).

Les crédits d'investissement seront consacrés à la mise en œuvre de trois objectifs prioritaires du plan vélo :

- Assurer la continuité de la Véloire au-delà de Montrond-les-Bains et poursuivre les études de tracé en sud Loire, en vue d'une connexion structurante à la Via Fluvia et à la Haute-Loire ;
- Sécuriser et développer les pratiques cyclables sur le réseau routier départemental, notamment par le lancement d'études préalables à des aménagements spécifiques (continuités d'itinéraire sur la RD8, la RD107, l'entrée Nord de Roanne...)
- Conforter l'offre de boucles cyclotouristiques jalonnées, tout en travaillant à la mise en réseau des sites culturels et touristiques du territoire, afin de renforcer l'attractivité touristique et la cohérence de l'offre.

Dans ce contexte de maîtrise des dépenses, les autres opérations initialement envisagées dans le cadre du plan vélo ne seront pas mises en œuvre en 2026. Sont notamment concernées les actions en faveur du développement des usages du vélo à destination des jeunes publics et des publics les plus éloignés de la pratique cyclable.

Ces orientations traduisent une volonté de concentration des moyens sur les infrastructures structurantes, la sécurité et la valorisation des équipements existants, tout en maintenant une trajectoire cohérente avec les objectifs du plan « Loire, Terre de Vélo 2027 ».

B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITES HUMAINES

Les solidarités humaines, principales compétences du Département, regroupent les politiques publiques suivantes :

- Action sociale et santé,
- Autonomie,
- Enfance et famille,
- Insertion,
- Logement et Habitat.

La rénovation de l'action sociale est incontournable et la poursuite de la mise en œuvre des différents projets d'organisation s'impose aujourd'hui plus que jamais. La politique des solidarités humaines doit recentrer son offre de services dans l'ensemble des domaines dont elle a la charge.

1 - Autonomie

La politique de l'autonomie, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, représente la part la plus importante du budget consacré aux solidarités humaines (54%). L'enjeu de cette politique consiste à maintenir un accompagnement de qualité de ces publics tant à domicile qu'en établissement.

Pour 2026, le budget global proposé sur les dépenses de fonctionnement (DF) est de 303,28 M€, en augmentation de 7,95 M€ par rapport au BP 2025.

Les recettes de fonctionnement (RF) s'élèvent à 94,98 M€ soit une diminution de 320 000 € par rapport au BP 2025. Concernant les recettes, les modalités de compensation de la CNSA pour l'APA et la PCH ont été réformées en 2025. Les concours CNSA prévoient désormais une compensation des dépenses (hors dotation qualité) à hauteur d'un taux de couverture de 49% pour l'APA et 35% pour la PCH.

Le secteur de l'aide à domicile rencontre des difficultés de recrutement depuis de nombreuses années. Afin d'apporter des réponses, le gouvernement a pris les mesures suivantes qui permettent de renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile et d'améliorer la qualité de l'accompagnement :

- La convention collective (CC) de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD) ainsi que la convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CCN 51) ont bénéficié de plusieurs avenants se traduisant notamment par de fortes revalorisations salariales. Ces avenants concernent 15 Services Autonomie à Domicile (SAD) sur le département. Leur application s'impose aux autorités de tarification (dont le Département) et représente un coût prévisionnel de 9,88 M€ en 2026 pour une compensation de l'Etat estimée à 4,1 M€ au vu des nouveaux taux de couverture estimés en moyenne à près de 41 %.
- Le tarif plancher des services prestataires instauré en 2022 pour l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, la Prestation de Compensation du Handicap et les services ménagers a été réévalué au 1^{er} janvier 2026 à 25 € par heure (+1,7% soit un surcoût financier estimé à 700 K€). Cette revalorisation, compensée en totalité par l'Etat jusqu'en 2025, fait désormais l'objet d'une compensation à hauteur des taux de couverture APA de 48% et PCH de 36%.
- La mise en œuvre de la dotation complémentaire « qualité » depuis 2023 pour les SAD signataires d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), suite à un appel à candidature, se traduit par une majoration des tarifs horaires APA et PCH de +3,413 € (+0,89% par rapport à 2025) en contrepartie d'actions visant à améliorer la qualité de vie au travail et le service rendu à l'utilisateur (intervention sur des territoires isolés, amplitude horaire élargie...). Il est prévu pour 2026 une enveloppe financière de 8,82 M€ (soit +890 K€ par rapport au BP 2025) compensée à 100% par des crédits de l'Etat.

En parallèle des mesures imposées par l'Etat, le Département propose :

La poursuite de la diminution en sifflet du dispositif de compensation partielle du ticket mobilité jugé non réglementaire par la Direction Départementale de Protection des Personnes (CDPP) en 2024. Depuis 2011, le Département proposait en effet aux SAD habilités à l'aide sociale de facturer aux usagers un

ticket mobilité de 1,30 € par heure au-delà du tarif plancher. Pour 2026, il est proposé de poursuivre cette mesure de compensation de manière dégressive tout en veillant à ne pas diminuer les tarifs actuels des SAD tarifés. Cela se traduit par une compensation de 0,58 € en sus du tarif socle APA et 0,28 € du tarif socle PCH. L'impact de cette compensation est estimé à 900 K€ pour 2026.

Les dépenses de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) devraient connaître une progression moins forte que précédemment. Le budget 2026 prévoit toutefois une hausse minimale de 6% par rapport au CA 2025.

Concernant les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux (ESSMS), compte tenu des contraintes budgétaires du Département, il est proposé un taux d'évolution de 0% en 2026 pour les ESSMS du secteur Personnes Agées (hébergement et dépendance) et Personnes Handicapées (hébergement).

Toutefois, la généralisation de la tarification différenciée applicable selon le décret du 31 décembre 2024 permettra à tous les établissements du secteur Personnes Âgées d'appliquer un tarif spécifique aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale. Ce principe permettra à terme d'amortir les déficits présentés par les établissements.

Le budget 2026 prévoit également la revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels (et non plus seulement les professionnels soignants et éducatifs), imposée par les mesures dites « Laforcade et Laforcade pour tous ». A ce titre, il est inscrit un financement global de 4,57 M€ soit +1,06 M€ par rapport à 2025. Le niveau de compensation de l'Etat a été estimé à 2,5 M€ pour 2026.

Une revalorisation du budget consacré à l'hébergement des Personnes Handicapées en établissement hors Loire (+800 K€) est proposée sur 2026 ainsi qu'un réajustement d'1 M€ du budget prévu pour l'hébergement des Personnes handicapées en EHPAD (nombre de résidents en nette augmentation ces dernières années).

Enfin, afin de soutenir au mieux les établissements, il est proposé d'inscrire au budget 2026 une enveloppe de 2,6 M€ de crédits de paiement pour l'aide à l'investissement (financement de projets de restructuration, de reconstruction renouvellement de matériels ou mobiliers...). Pour mémoire, le règlement d'aides à l'investissement aux ESMS a été adopté par l'Assemblée Départementale du 24 juin 2022.

2 - Enfance et famille

La politique en faveur de l'Enfance et de la Famille regroupe les actions de prévention et protection en faveur des enfants confiés.

Pour 2026, le budget global proposé sur les DF est de 127,85 M€, en augmentation de 2,11 M€ par rapport au BP 2025. Les RF s'élèvent à 2,06 M€ soit une hausse de 200 K€ par rapport à 2025.

Dans le cadre de la prévention, les bourses allouées aux jeunes majeurs progressent de 60 K€ par rapport à 2025 (+67%), ce budget est sous-évalué depuis plusieurs années. Les dépenses liées aux actions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) auprès des familles augmentent également de 213 K€ (+3%) par rapport à 2025 afin de tenir compte de la hausse de l'activité l'année dernière.

Parallèlement, il est proposé des réductions de 30% des dépenses sur les subventions d'intérêt départemental (-116 K€), les subventions jeunesse (-66 K€), les chantiers éducatifs (-51 K€) et les subventions des Projets Locaux d'Animation PLA (-435 K€).

En ce qui concerne la protection des enfants confiés, compte tenu des contraintes budgétaires du Département, il est proposé d'adopter un taux d'évolution global de 0% pour 2026 pour l'ensemble des établissements et services du secteur.

Le budget 2026 prévoit également la revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels (et non plus seulement les professionnels soignants et éducatifs), imposée par les mesures dites « Laforcade

et Laforcade pour tous ». A ce titre, il est inscrit un financement global de 5,88 M€ soit +1,34 M€ par rapport à 2025 (sans compensation de l'Etat sur cette politique).

Les dépenses liées à l'hébergement des enfants en MECS hors Loire ont été réajustées de 500 K€ en 2026 afin de financer le coût réel de ces placements (budget 2025 sous-évalué).

Le nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) s'est stabilisé autour de 42 arrivées mensuelles en moyenne sur l'année 2025. A noter que la part des jeunes majeurs parmi l'effectif global a fortement progressé cette année (39% en décembre 2025 contre 29% en décembre 2024). Ainsi, une offre d'accueil proposant une tarification moins élevée et donc plus adaptée aux jeunes majeurs sera mise en œuvre en 2026.

Malgré la stabilité de l'activité et cette nouvelle tarification, le budget proposé sur 2026 pour l'hébergement des MNA est de 11 M€, en augmentation de 724 K€ par rapport à 2025. Pour rappel, le budget 2025 des MNA a fait l'objet d'un arbitrage de -1 M€ (budget 2025 de 10,28 M€ pour des dépenses réelles de 11,38 M€).

En ce qui concerne la prise en charge des enfants confiés, il est proposé une forte revalorisation :

- Des dépenses de transports (+250 K€) ;
- Des dépenses d'hébergement pour les weekends, les vacances scolaires ou pour les séjours de répit (+245 K€).

Ce réajustement est nécessaire pour prendre en compte l'activité réelle de ces dispositifs. Il est à noter qu'un travail est en cours sur les frais de transports pour repenser les modalités d'organisation de nos prestataires (taxis).

Enfin, malgré la prise en compte de la hausse prévisionnelle du salaire minimum de croissance (SMIC) et l'adhésion obligatoire à un contrat de prévoyance (+80 K€), le budget proposé pour la rémunération des assistants familiaux diminue de 800 K€ par rapport au BP 2025, en raison de la baisse du nombre de professionnels.

3 - Insertion

Le rôle du Département en matière d'insertion est de développer, adapter et ajuster l'accompagnement des publics aux difficultés qui les caractérisent afin, « d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ».

Pour 2026, le budget global proposé sur les DF est de 129,76 M€, en augmentation de 6,38 M€ par rapport au BP 2025. Les RF s'élèvent à 8,31 M€ soit une hausse de 6,86 M€ par rapport à 2025, du fait du versement du Fonds Social Européen (FSE) pour 6,91 M€ en 2026 (dossiers 2022/2024).

Le budget de cette politique est constitué à près de 95% des allocations RSA.

A ce titre, le budget 2026 prévoit une dépense de 122,74 M€, en augmentation de 7,14 M€ par rapport à 2025. Pour rappel, le budget voté en 2025 (115,6 M€), a été très inférieur aux dépenses réelles (120,4 M€).

Parallèlement, plusieurs mesures ont été prises sur cette politique afin de réduire le niveau de dépenses.

Ainsi, le budget 2026 prévoit par rapport au BP 2025 une baisse de 318 K€ sur les contrats d'insertion (diminution de moitié des nouvelles contractualisations sur 2026), une réduction totale de 720 K€ sur les dépenses liées à l'insertion professionnelle et sociale (résiliation de plusieurs marchés publics) et la diminution de 73 K€ sur les subventions accordées aux associations dans le cadre du soutien au Projet Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE).

4 - Action sociale et santé

Cette politique publique est essentiellement portée au quotidien par les équipes territorialisées du Département qui accompagnent les plus démunis.

Pour 2026, le budget global proposé sur les DF est de 2,86 M€, en diminution de 56 K€ par rapport au BP 2025. Les RF s'élèvent à 950 K€ soit une baisse de 184 K€ par rapport à 2025.

Dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités est déployé sur la période 2024-2027. Le Département de la Loire s'est inscrit dans cette contractualisation avec l'Etat.

Le Pacte s'articule autour de 4 axes :

- La prévention des inégalités dès l'enfance ;
- Le retour à l'emploi dans le cadre de la réforme France travail ;
- La lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit ;
- Une transition écologique solidaire.

Pour l'année 2026, le budget global inscrit en dépenses sur le Pacte s'élève à 1,1 M€ (pour 740 K€ de recettes), en hausse de 100 K€ par rapport à 2026.

Le budget 2026 intègre également :

- Une diminution des subventions d'intérêt département allouées (-75 K€) ;
- La fin de l'expérimentation « Bourses aux internes en médecine » (-32 K€) ;
- Le financement des CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) pour un montant de 587 K€. Il est rappelé que le montant définitif financé par le Département est lié au taux directeur retenu par l'Agence Régionale de Santé et sera connu seulement en juin 2026.
- Une enveloppe de 350 K€ pour la vaccination « hors HPV » (+50 K€ par rapport à 2025 pour prendre en compte l'augmentation de l'activité des centres de vaccination). A noter qu'aucun crédit nouveau 2026 n'est demandé pour la vaccination contre le HPV dans les collèges (financée à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie). En effet, la campagne 2026 sera financée par des reports de crédits non utilisés en 2025.

5 - Logement et habitat

Le rôle du Département est de favoriser l'adaptation des logements pour les seniors, faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour les plus fragiles et lutter contre la précarité énergétique.

Pour 2026, le budget global proposé sur les DF est de 851 K€, en diminution de 388 K€ par rapport au BP 2025. Les RF s'élèvent à 378 K€ soit une baisse de 296 K€ par rapport à 2025.

Cette diminution s'explique principalement par :

- La fin du précédent programme du Service public de la performance énergétique (-190 K€) ;
- La diminution de la subvention versée à l'ALEC 42 (-39 K€) ;
- La non mise en œuvre du PIG (Programme d'intérêt général) départemental et du PIG LHI (lutte contre l'habitat indigne) prévus au BP 2025 (-150 K€).

Enfin, le budget 2026 consacré au Fonds Solidarité Logement (FSL) reste stable et basé sur les dépenses réelles 2025 (550 K€).

C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE

1 - Éducation

Le budget 2026 réaffirme les axes prioritaires de la politique « Education » :

- La conception et la rénovation d'un patrimoine scolaire fonctionnel et respectueux de l'environnement,
- La structuration d'un modèle de restauration responsable, durable et équilibré,
- L'accompagnement à de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment liées au déploiement des usages du numérique,
- L'ouverture des collégiens sur le monde professionnel, la culture, la citoyenneté...

En fonctionnement et malgré les contraintes budgétaires très fortes du Département, le budget 2026 prévoit une hausse de 2,69% liée à l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collèges publics et aux collèges privés. Afin de compenser une partie de ces augmentations, le Programme Educatif Départemental a été diminué de 34k€, pour se recentrer sur les actions destinées directement aux collégiens.

En investissement, les Autorisations de Programme (AP) ont été limitées et recentrées sur les opérations de travaux récurrentes relatives à la sécurité (électrique, incendie, amiante, ...), les obligations en lien avec les partenaires (Région, Communes, Etat), la préservation du clos et couvert (étanchéité...) et des projets relatifs aux économies d'énergie (chaudière, ...). Une AP nouvelle est cependant prévue pour mettre en accessibilité le collège Marc Seguin à Saint-Etienne et une AP complémentaire est nécessaire pour finir la mise en sécurité des établissements (PPMS).

Les principales dépenses en Crédits de Paiements (CP) porteront sur les travaux dans les collèges (réhabilitations lourdes et travaux thématiques), l'équipement des collèges publics et privés, la fin des opérations en mandat et les cités mixtes.

2 - Culture

Le budget de la Culture se présente en trois axes qui valorisent l'équité territoriale, en transversalité avec le tourisme, les milieux naturels, l'enfance, l'éducation, l'insertion et l'emploi :

- L'apprentissage artistique
- La diffusion des artistes locaux
- Le patrimoine local

Enseignements artistiques et arts vivants

En 2026, dans le cadre de sa politique culturelle, le Département poursuivra son action en faveur des arts de la scène et des enseignements artistiques.

Concernant les établissements d'enseignement artistique, le budget restera stable. Le schéma des enseignements artistiques est clairement affirmé comme la priorité de la politique culturelle, en tant que compétence obligatoire.

La subvention d'équilibre est maintenue pour la Maîtrise de la Loire.

Le budget évoluera à la baisse concernant les dispositifs volontaristes, principalement des subventions aux tiers dans les secteurs du patrimoine, des arts de la scène, de l'enseignement artistique et de la pratique amateur. L'aide aux ensembles musicaux professionnels est gelée pour une année. Le projet transversal de concerts en EHPAD et les soirées de la Bâtie sont arrêtés.

Patrimoine culturel

Le budget départemental 2026, en matière de patrimoine culturel, sera principalement consacré à :

- Assurer la conservation et la restauration des quatre monuments historiques du Département en vue de la préservation et valorisation de l'histoire des Ligériens, avec deux opérations d'envergure : la restauration du temple fontaine, du châtelet et des éléments sculptés à la Bâtie d'Urfé et l'opération globale de conservation et restauration de l'abbaye bénédictine à Charlieu. Plusieurs études sur les 4 sites permettront de préparer les opérations à venir.
- Assurer la conservation des collections, notamment la restauration des tapisseries de la Bâtie d'Urfé et le lancement d'un diagnostic sanitaire des œuvres infestées.
- Assurer l'élargissement des publics grâce à une programmation culturelle et des offres ciblées de médiation au sein des sites et musées départementaux en soutien principalement au tourisme et aux collégiens.
- Animer la candidature au patrimoine mondial gérée par l'Unesco.

Archives départementales

Les Archives départementales ont pour missions : la sauvegarde, la mise en valeur, la médiation et la transmission au public de l'histoire et de la mémoire ligérienne. Le budget 2026 sera dédié à la poursuite du développement des ressources disponibles en ligne et à la politique de décentralisation de ses activités sur le territoire (expositions itinérantes, délocalisation d'ateliers scolaires, d'ateliers d'initiation à la recherche et de cours de paléographie...) pour en permettre l'accès à tous les Ligériens.

Un programme dense d'animations sera aussi déployé tout au long de l'année sur le site des Archives départementales : cycle de conférences, projections, journée d'étude dédiée à Marguerite Gonon et au Forez sous l'Ancien Régime en lien avec le début de la mise en ligne des très riches archives du château de Saint-Marcel de Félines, visites thématiques, activités dédiées au jeune public...

En particulier, une exposition intitulée « Plus loin, plus vite, plus haut » et consacrée à la révolution des transports et aux déplacements des Ligériens entre la Révolution et 1914 sera organisée entre le 30 mars et le 30 septembre 2026. Elle mettra ainsi en valeur la richesse et l'innovation de l'histoire de notre territoire en la matière et les ressources (objets et archives) qui en illustrent la mémoire.

Lecture publique

Les missions du Département en matière de lecture publique sont obligatoires depuis la loi du 21 décembre 2021. Les cinq axes du Schéma Départemental de Lecture Publique (SLP) 2021-2027 définissent l'ambition du Département en la matière et permettent à nos 233 partenaires du bloc communal de connaître le service rendu à leur bénéfice, dans la double finalité de l'équilibre du territoire et de l'égalité des chances des Ligériens.

En 2026, le budget de la documentation est en baisse notamment dû à un changement d'opérateur de vidéo à la demande sur la médiathèque numérique de la Loire. Les efforts sur la documentation physique des bibliothèques ligériennes sont poursuivis.

L'effort de formation est maintenu avec une offre augmentée à budget constant.

L'appui au développement des animations dans les bibliothèques est maintenu dans ses deux volets, d'abord la réactualisation de la collection des outils d'animation prêtés aux bibliothèques, ensuite avec le déploiement de l'appel à partenariat sur la thématique des transitions. Ce dispositif d'accompagnement sur deux ans permet à la collectivité ou au groupement de collectivités d'établir de manière pérenne une programmation pour que les bibliothèques ne soient pas seulement des lieux de prêts mais aussi des lieux de découvertes culturelles et de rencontres.

Enfin, l'accompagnement des partenaires via nos contributions aux Contrats Territoires Lecture, moyen de mise en réseau à l'échelle intercommunale, est en baisse sur l'année 2026 (-50 %), notamment dans l'attente du renouvellement des équipes municipales.

Ces trois derniers volets font l'objet d'une recette en fonctionnement dans le cadre du Contrat Départemental Lecture signé pour trois ans avec la DRAC.

3 - Sport - Jeunesse

Les actions seront recentrées autour de l'accompagnement du mouvement sportif départemental dans son fonctionnement et son développement dont l'impact sur le territoire est déterminant.

Favoriser et inciter à la pratique du sport dans le monde scolaire (UNSS et USEP) reste une priorité avec les notions de santé, de citoyenneté et de parité qui lui sont associées.

Développer et promouvoir le sport nature au travers du réseau des villages et des sports ainsi que la dynamisation du territoire au travers des événements sport nature seront conservés comme la promotion du para sport.

Le soutien aux manifestations et projets sera moindre en privilégiant les projets destinés aux jeunes et aux femmes.

Dans le domaine du haut niveau, il est prévu une baisse du nombre de structures aidées. L'effort portera principalement sur l'excellence sportive en conservant le soutien aux clubs et athlètes évoluant au plus haut niveau de pratique.

Dans la même logique, les aides aux frais de déplacement et les bourses équipes jeunes connaîtront une révision des critères d'aide.

Pour la jeunesse, les dispositifs d'accompagnement seront resserrés autour de l'accompagnement aux fédérations de jeunesse et d'éducation populaire dont l'impact sur le territoire est déterminant mais aussi en maintenant l'aide à l'emploi associatif. L'organisation des AGORAS jeunes se poursuivra sur les territoires. L'édition 2026 de l'Eté jeunes ne sera pas organisée.

4 - Tourisme

La stratégie d'attractivité et de marketing territorial, adoptée lors du budget primitif 2024, constitue le cadre de référence de l'action départementale en matière de tourisme et d'attractivité. Dans un contexte budgétaire contraint, l'exercice 2026 se traduira par une rationalisation des moyens sur les priorités structurantes pour l'attractivité et l'économie touristique départementale.

La mise en œuvre de la démarche attractivité est resserrée autour de trois actions emblématiques qui sont les suivantes : la reconduction des Trophées de l'Attractivité 2026, l'actualisation du Guide du Routard et le lancement d'un premier travail sur l'attractivité résidentielle.

Le budget consacré aux actions Loire Tourisme est fixé à 1,2 M€. Il y aura également une réduction des moyens consacrés à la communication nationale.

Le soutien aux initiatives touristiques des partenaires sera priorisé sur les projets répondant aux enjeux des filières d'excellence de la destination (art de vivre, pleine nature et œnotourisme).

Sont par ailleurs maintenus : le programme de signalétique touristique, le plan départemental de la randonnée (compétence obligatoire) ainsi que la dotation de fonctionnement de la station de Chalmazel, estimée à 1,5 M€ dans un contexte exceptionnel de non-ouverture hivernale 2025/2026.

Le respect de cette nouvelle trajectoire induit, également, la suppression de deux appels à projets ("Vignobles & Découvertes" et "Rendez-vous aux villages").

En complément, il est également proposé de ne pas reconduire la mise à disposition de personnel saisonnier sur les points d'information touristique dans les villages de caractère et sur les points d'attraction emblématiques.

Parallèlement à ces arbitrages, le Département engage une diversification de ses ressources de financement. Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, il est décidé d'instaurer la taxe additionnelle départementale de séjour, d'un taux forfaitaire de 10 %, venant s'ajouter à la taxe de séjour votée localement par les EPCI. Les recettes seront perçues à partir de 2027.

D - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES

1 - Fonctions stratégiques

La politique publique « Fonctions stratégiques » traduit l'ambition impulsée par l'exécutif d'adapter les politiques publiques départementales aux enjeux d'aujourd'hui, de moderniser le fonctionnement de la collectivité et de valoriser son image.

Deux secteurs composent cette politique publique : la communication et la promotion du Département et de ses actions, ainsi que celles du territoire, d'une part, et la modernisation de l'action publique, d'autre part.

1-1 - La communication et la promotion du Département et de ses actions

La direction de la communication est garante de l'image du Département et contribue à la compréhension de ses missions. À ce titre, elle a pour missions d'élaborer et de développer une stratégie de communication, adaptée aux enjeux de la collectivité et conforme aux choix de l'exécutif. Au-delà de l'institution, son rôle est également de valoriser le département en tant que territoire et destination, en renforçant le sentiment d'appartenance et en accompagnant les initiatives des acteurs qui concourent à la notoriété du territoire. Dans un contexte budgétaire contraint, la Communication est amenée à la fois à réévaluer le rapport coût/efficacité de ses interventions et supports, pour réaliser des économies, mais également à renoncer à certaines actions traditionnelles, notamment événementielles. L'objectif est enfin de mieux parvenir à sensibiliser les usagers aux enjeux du service public départemental.

En 2026, la Communication s'emploiera au quotidien à :

- légitimer les missions du Département et rendre compte de son action. Pour mieux faire connaître, auprès des habitants, les compétences et les projets de la collectivité, la publication Loire magazine consacre l'essentiel de ses dossiers aux compétences obligatoires : collèges, insertion, autonomie, etc. Les cantons, les élus, les missions et les portraits d'agents y sont particulièrement mis en avant. Des infographies et des émissions médias partenaires (TL7, RCF) concourent à cette pédagogie. Dans un souci de rationalisation des dépenses, la publication est désormais trimestrielle.

- Améliorer et moderniser la relation avec les usagers. Grâce à une présence active sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.), rendue possible grâce aux astreintes de quatre agents soir et week-end, le Département de la Loire est devenu plus accessible. Il a construit un lien durable avec ses administrés. Afin de réaliser des économies en termes d'achats publicitaires, la campagne de valorisation des métiers du Département n'a pas été reconduite après six éditions. De nouveaux sites Web sont régulièrement mis en ligne : le site loirecollectivite.fr destiné aux communes a été publié fin 2025, un site dédié au logement solidaire (PDALHPD) et un autre à la Protection maternelle et infantile (PMI) verront le jour au printemps, intégralement conçus en interne. Des audits d'accessibilité sont entrepris pour élargir l'accès aux personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la Gestion de la Relation Usagers (GRU), les efforts de mise à jour de la signalétique se poursuivent. Quant aux actions relatives à la communication accessible à tous, au langage clair et au FALC (Facile à Lire, Facile à Comprendre), elles feront l'objet de séances de formation pour la troisième année consécutive en 2026. A ce jour, plus de 70 agents ont été formés.

- Renforcer la communication auprès des agents et favoriser leur expression. Le développement de la vidéo sur l'Intranet ou la Digital Workplace, permet de mieux incarner les agents et diversifie les messages et prises de parole. Tous les messages importants et transversaux des directions y sont relayés, à tel point qu'une actualité nouvelle est mise en ligne chaque jour. Enfin, la valorisation de Loire administration 2030 met en valeur des projets innovants, qui libèrent les initiatives et favorisent le dialogue au sein de la collectivité.

- Valoriser le territoire en tant que destination, en développant un sentiment de fierté, d'appartenance auprès des Ligériens et en accompagnant les actions qui promeuvent les atouts de la Loire. Des publications, comme Loire Altitude, des actions et événements sont ainsi pérennisés pour valoriser le sport nature, les circuits courts, la richesse du patrimoine et la diversité de l'offre culturelle et touristique.

Toutefois, certaines actions d'envergure trop coûteuses ne seront pas reconduites, comme la participation au Salon de l'agriculture 2026.

1-2 - Modernisation de l'action publique

Dans le cadre du programme d'évaluation, l'évaluation de la politique sportive entamée en 2025 sera poursuivie en 2026 afin d'aboutir à une nouvelle feuille de route.

L'Observatoire des politiques publiques poursuivra en 2026 l'accompagnement de l'élaboration d'outils de pilotage (tableau de bord de suivi, création entrepôts de données, enquête) et la réalisation d'études qui nécessitent parfois l'acquisition de données spécifiques.

Le laboratoire d'innovation publique interne (LABO) continuera à accompagner les élus, les pôles et les agents dans la conduite de leurs projets et à proposer un cadre pour réfléchir autrement, pour expérimenter et collaborer de manière transversale. Il accompagnera également la démarche Loire Administration 2030 dans sa globalité, en lien avec l'axe 1 « Une collectivité innovante dans ses missions ». Des prestations externes nécessitant une expertise et / ou une technicité particulière pourraient être envisagées (designer, conseil en sciences comportementales) au cas par cas selon les projets, contribuant ainsi à la formation-action des membres du LABO.

A travers son projet Loire Administration 2030, le Département veut réaffirmer sa proximité avec le territoire ligérien et travailler notamment sur la gestion de la relation usagers (GRU) en élaborant une stratégie GRU assortie d'un plan d'actions adapté à la collectivité. L'année 2026 sera consacrée à l'accompagnement méthodologique et opérationnel du Pôle Vie Sociale dans le développement d'un accueil harmonisé au sein des territoires d'action sociale, conformément aux orientations stratégiques de la feuille de route de la territorialisation, en cohérence avec la démarche globale de GRU de la collectivité.

Enfin, dans le cadre de Loire Administration 2030, des actions d'animation autour des 4 axes du projet d'administration permettant la valorisation des projets labellisés, seront poursuivies en 2026.

2 - Fonctions ressources

2-1 - Ressources humaines

Les lignes directrices de gestion du Département en matière RH s'appuient sur quatre enjeux structurants :

- Assurer l'adéquation des ressources au service public départemental dans un contexte budgétaire et réglementaire contraint.
- Garantir le développement de conditions de travail adaptées et sécurisées pour préserver la santé et prévenir l'usure professionnelle.
- Promouvoir une qualité de vie au travail et des perspectives d'évolution professionnelle favorisant le bien-être, la performance individuelle et collective, ainsi que l'attractivité de la collectivité.
- La promotion de l'égalité femmes/hommes comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques RH.

Assurer l'adéquation des ressources au service public départemental dans un contexte budgétaire et réglementaire contraint

La maîtrise de la masse salariale :

Les perspectives d'évolution de la masse salariale s'inscrivent, en comparaison aux années précédentes, toujours à la hausse, mais le taux d'évolution est de plus en plus maîtrisé.

Le niveau prévisionnel du budget pour 2026 est de 145 M€, soit une augmentation annuelle d'à peine 1%, contre 3% entre 2024/2025, et 6% entre 2023/2024.

La maîtrise de la masse salariale sera davantage renforcée en 2026 par des mesures plus engageantes pour les services, telles que l'allongement des périodes de tuilage négatif (non remplacement des agents sur une période supérieure à 3 mois suite à un départ), le non remplacement de certains départs à la retraite, la mutualisation de postes administratifs sur plusieurs services ou directions, ...

L'objectif de maîtrise de la masse salariale est porté collectivement par l'ensemble des Pôles, dans le cadre notamment de la Conférence d'exécution budgétaire (CEB), régulièrement réunie autour de la Direction générale afin d'arbitrer les renouvellements et redéploiements de postes.

Néanmoins, quelques créations de postes et certains renforts sont envisagés afin de garantir une offre de service de qualité sur les compétences obligatoires du Département (rebasage des effectifs des agents des collèges, dématérialisation des dossiers de l'Enfance, accueil social inconditionnel, service public de l'autonomie, ...).

Les mesures réglementaires décidées par l'Etat devraient peu impacter la masse salariale. Une hausse réduite (+1,5%) du SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance), le gel du point d'indice, ainsi que la non reconduction de la prime GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) sont confirmés pour 2026. A contrario, la hausse des contributions employeur pour la retraite se poursuit (+3% par an de 2025 à 2028).

Les mesures habituellement portées par le Département complètent la hausse du budget, à savoir sa politique d'avancement de grade et de promotion interne, ainsi que l'évolution classique du régime indemnitaire par la prise de paliers quadriennaux et le dispositif adéquation grade/fonction. L'impact de la mise en conformité du régime indemnitaire, suite à l'analyse du Contrôle de légalité, devrait être relatif : des mesures à impact financier positif (transposition de certaines primes dans l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), mise en place du Complément indemnitaire annuel (CIA) exceptionnel, ...) sont compensées par des mesures à impact financier moindre (diminution de l'IFSE en cas de maladie, décalage du versement du CIA de base sur 2027, ...).

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

Les contraintes budgétaires et réglementaires renforcent la nécessité d'une GPEC structurée et évolutive. Déployée depuis plusieurs années, cette démarche permet le suivi et l'actualisation du référentiel des fiches métiers, du tableau des effectifs et des fiches de postes. Le nouveau référentiel des métiers du management sera validé en 2026. Ces outils garantissent une évaluation professionnelle objective et facilitent l'accompagnement à la mobilité des agents au sein de la collectivité.

Le nouveau logiciel de paie, en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2026, permettra le déploiement d'indicateurs RH prospectifs, notamment en matière de pilotage de l'absentéisme.

La formation des agents :

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de transformation des organisations, la politique de formation constitue un levier stratégique pour garantir la continuité, la qualité et la performance du service public. Le nouveau plan de formation pluriannuel 2026-2028 s'inscrit dans une démarche structurée et pilotée, fondée sur les besoins opérationnels des services, les obligations réglementaires et les orientations stratégiques de la collectivité. Les formations collectives sur des thématiques prioritaires sont privilégiées afin de garantir l'optimisation des ressources, tandis que les formations individuelles font l'objet d'un arbitrage rigoureux et sont réservées aux besoins présentant une forte valeur ajoutée pour la collectivité.

L'École du management constitue un axe central de cette politique, avec un plan de formation interne dédié, l'accompagnement des primo-encadrants et le développement de thématiques liées aux grandes transitions managériales. Par ailleurs, une acculturation progressive des managers aux enjeux du pôle ressources développée et animée en interne, sera mise en œuvre afin de sécuriser les pratiques et renforcer l'autonomie des encadrants. Enfin, une attention particulière est portée aux formations en matière de sécurité, enjeu majeur et investissement indispensable pour la protection des agents et la prévention des risques professionnels.

Garantir le développement de conditions de travail adaptées et sécurisées pour préserver la santé et prévenir l'usure professionnelle

La démarche PACT (Prévenir et agir pour les conditions de travail) :

Le dernier baromètre social, permettant d'analyser l'évolution des conditions de travail au sein de la collectivité, a été adressé fin 2024 à l'ensemble des agents, avec en complément un questionnaire adapté aux assistants familiaux. L'analyse des résultats permet de dresser un plan d'actions qui sera déployé à compter de 2026. Il s'agit notamment de mieux communiquer autour des outils internes du service prévention-santé, de sensibiliser les agents et les managers sur la thématique de la santé mentale, d'encadrer le rapport à la connexion au travail et en dehors, de favoriser et d'accompagner les

mobilités au sein de la collectivité et d'accompagner la montée en compétence des managers notamment par le biais de l'école du management.

Le management de la santé sécurité au travail :

Les ressources nécessaires au déploiement de la culture de la prévention et de la gestion des risques continuent de se structurer par l'affectation d'un chargé de prévention de pôle au Pôle Aménagement et Développement Durable. Le suivi des analyses d'accident sera une priorité, notamment avec le projet autour de l'accès et l'entretien des ouvrages d'arts.

Les assistants de prévention sont des acteurs clé de la politique de santé et sécurité au travail en tant que relais de proximité auprès des agents et soutien technique des managers. Cette fonction, portée par près de 90 agents au sein de la collectivité, sera reconnue à compter de 2026 par le versement d'un CIA exceptionnel.

Prévention et protection des agents en situation de travail isolé :

Mieux identifiées, notamment grâce à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, les situations de travail isolé font l'objet d'une démarche de prévention visant à les limiter par le biais de mesures organisationnelles. Lorsqu'elles perdurent, un dispositif d'alerte (DATI) est en cours de mise en place dans certains secteurs d'activité. En 2026, il sera mis à disposition à titre d'expérimentation, avec un déploiement progressif s'il donne satisfaction.

Prévention des agressions :

Aujourd'hui, notre collectivité doit faire face à un risque d'agression des agents de plus en plus présent notamment pour les directions du Pôle Vie Sociale (PVS). Aussi, une démarche pilotée par le Service Prévention Santé de la DRH, en lien avec la Direction Adjointe du PVS a été initiée, afin de disposer d'une approche globale et coordonnée de la prévention.

En 2026, l'accent sera mis sur la formation à grande échelle des agents du PVS en proximité du public sur la thématique : "Prévenir et gérer les situations d'agressivité". Cette formation sera mise en œuvre pour chaque équipe directement sur leur site de travail.

La sécurisation des locaux (existants ou nouveaux projets) fait également partie des projets prioritaires.

Promouvoir une Qualité de vie au travail et des perspectives d'évolution professionnelle favorisant le bien-être, la performance individuelle et collective, ainsi que l'attractivité de la collectivité

La protection sociale complémentaire :

Les contrats collectifs pour les risques Santé et Prévoyance ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2026. Dans un objectif de couverture sociale optimisée des agents, le contrat de prévoyance est dorénavant à adhésion obligatoire sur les garanties socle invalidité et incapacité. En conséquence, la participation employeur couvre à minima 50% de la cotisation de l'agent. L'effort de la collectivité a porté jusqu'à 90% de la cotisation la participation employeur pour les agents aux revenus les plus faibles (environ 500 agents concernés).

Les modalités du contrat Santé ont été revues afin d'être plus attractifs pour les agents les plus jeunes notamment, ce qui concourt à l'équilibre du contrat. Les montants de cotisation évoluent selon des tranches d'âge plus fines et les trois niveaux de garantie ont été davantage différenciés dans les couvertures proposées.

Le partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP) :

Pour la quatrième année consécutive, le Département s'engage en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en signant une convention de 4 ans avec le FIPHFP à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette nouvelle convention est structurée autour de différents axes favorisant, notamment, le recrutement, le reclassement et la reconversion des agents en situation de handicap, leur formation et celle de leurs tuteurs. L'axe portant sur l'information et la sensibilisation de l'ensemble des agents à la problématique du handicap est complété par une nouvelle thématique sur l'accessibilité numérique. Il s'agit de rendre plus opérant l'accès aux ressources utilisées par l'ensemble des agents (sites intranet / internet, applications informatiques, ...). Une action innovante sur la pair-aidance (dispositif d'accompagnement par et pour les agents en situation de handicap complémentaire au dispositif de tutorat) vient élargir les moyens mis à disposition pour l'inclusion au sein de la collectivité des agents en situation de handicap. Le taux de participation financière du FIPHFP est en moyenne de 50% sur l'ensemble des axes.

Plus globalement, le plan d'actions pluriannuel qualité de vie au travail, labellisé Loire Administration 2030, contribue à rappeler la volonté institutionnelle d'agir sur l'environnement de travail des agents. Le plan s'articule autour de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, de l'organisation du travail et du management, et de la santé et du bien-être des agents.

Au-delà des actions sur les environnements de travail, les conditions d'emploi participent à la satisfaction des agents, à la reconnaissance du travail accompli, à l'attractivité de la collectivité et à la fidélisation des recrutements.

La promotion de l'égalité femmes/hommes comme enjeu transversal à l'ensemble des politiques RH

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté chaque année dans le cadre des orientations budgétaires. Il s'articule autour d'un diagnostic présentant la situation sur le territoire ligérien, et d'un second diagnostic relatif à la situation au sein de la collectivité. Le plan d'actions pluriannuel 2023-2025, portant l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes sur les différents champs de la politique RH arrive à échéance.

Un nouveau plan 2026-2028 sera construit autour des objectifs suivants :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. Lorsque la part des femmes ou des hommes dans un grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents promouvables, le plan d'actions précise les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion interne et d'avancement de grade.
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

2-2 - Bâtiments et Moyens généraux

L'exercice 2026 s'appuie sur la stratégie patrimoniale pour guider l'évolution du patrimoine immobilier départemental. En portant ses efforts sur la réduction des coûts de fonctionnement par la rénovation énergétique, la stratégie immobilière a pour objectif d'impulser une gestion durable et responsable des bâtiments et sites départementaux.

Les programmes élaborés permettent de lancer les opérations de travaux de rénovation des sites dont le Département est propriétaire. L'objectif consiste à se rapprocher des seuils de réduction des consommations énergétiques pour les échéances de 2030, 2040 et 2050 du décret tertiaire.

En investissement, les crédits consacrés en 2026 s'élèvent à 7,96 M€

La part des études et des travaux est de 6,86 M€, dont 2,44 M€ euros en faveur des économies d'énergie.

Quelques opérations emblématiques mobilisent une proportion importante du budget 2026 :

- La rénovation énergétique du 4 rue des 3 Meules à St-Etienne, en contrat de performance énergétique pour 826 000 €, avec l'achèvement des études de conception et le démarrage du chantier,
- L'achèvement des travaux du site Rouget de Lisle/ 22 rue Balaÿ pour 984 795 €,
- Le remplacement du système de sécurité incendie des Archives départementales estimé à 334 200 euros,
- La mise en place d'un système de production de gaz in situ (H²) par électrolyseurs sur les nouvelles installations thermiques de l'Hôtel du Département pour 300 000 €
- Une enveloppe annuelle récurrente est désormais consacrée à la sécurité des bâtiments pour la levée de réserves électriques, extincteurs et désenfumage, alarmes intrusion, contrôle d'accès, organigramme des clés ; 260 000 € de crédits sont ventilés sur des opérations distinctes.

Les études et travaux pour le remplacement de l'ascenseur vitré (accès PMR) de l'Hôtel de Département sont estimés à 80 000 €.

Une étude sera conduite sur la sécurité des monuments historiques (conformité électrique, paratonnerres, protection des œuvres, alarmes incendie et intrusion) pour 70 000 €.

Sur la partie Moyens des services, des crédits à hauteur de 800 000 € marquent un effort soutenu pour renouveler la flotte automobile. Il s'agit de poursuivre l'acquisition de véhicules plus vertueux amorcée en 2023 après les difficultés d'approvisionnement lors de la sortie de la crise sanitaire. Les autres équipements et prestations associés se portent à 300 000 €, notamment pour le mobilier et sa livraison.

En dépenses de fonctionnement, le budget s'établit à 8,93 M€ pour 2026 (hausse de 1,9% soit par rapport à 2025). Il subit une augmentation liée principalement aux coûts d'assurance des nouveaux contrats 2025, des loyers et des fluides.

Les dépenses en moyens des services, essentiellement des prestations représentent 8,16 M€ (+1,66% par rapport à 2025). La fourniture de fluides pour 1,58 M€, avec un retour au niveau de 2024 (selon le SIEL), et les cotisations assurances tous risques confondus pour 1,4 M€. Les loyers, charges et entretien se montent à 4,16 M€, dont nettoyage des locaux pour 1,79 M€ et loyers 1,3 M €.

Les travaux, prestations et maintenance de bâtiments, en fonctionnement, s'établit à 764 000 €.

Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 794 700 € en 2026.

Pour la partie subventions, 348 000 € de fonds vert sont attendus à l'appui des opérations de rénovation énergétique des bâtiments. L'Agence Régionale de Santé poursuit sa participation annuelle de 250 000 € pour la rénovation énergétique du site 4 rue des 3 Meules à Saint-Etienne (3^{ème} échéance des 4 versements prévus).

La vente du tènement rue Mulsant à Roanne à Opheor rapportera 170 000 € au Département, et 14 000 € seront perçus de la vente d'une parcelle pour l'école Brillié à la Ville de Montbrison.

Les recettes fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,05 M€.

Elles comprennent les loyers et charges perçus à hauteur de 1 M €, dont 180 000 € de loyers et 430 000 € de remboursements de charges auprès des occupants. Près de 340 000 € sont perçus auprès du GIP MDPH en loyer et charges. La location annuelle au laboratoire vétérinaire au GIP Terrana se maintient à 50 000 €.

2-3 - Système d'information

Le système d'information reste un véritable levier de modernisation de notre collectivité, sa performance et sa fiabilité deviennent de plus en plus essentielles à la réalisation de nos missions. L'accélération du progrès technologique, amplifiée par la diffusion massive de l'IA, reconfigure nos pratiques professionnelles et nos organisations. Cette mutation, porteuse de nombreuses opportunités, exige également un renforcement constant de notre posture de sécurité et des comportements numériques responsables.

C'est dans ce contexte de transformation technologique majeure et d'exposition accrue du système d'information que s'inscrivent les orientations budgétaires 2026.

En termes d'investissement, l'enveloppe consacrée aux infrastructures de base, qui représente plus de 45% du budget d'investissement total, couvre l'acquisition de l'ensemble des éléments matériels, logiciels et réseaux répondant aux besoins de la collectivité tout en garantissant la sécurité des accès. Au-delà de cette dépense récurrente qui permet d'assurer la continuité de fonctionnement du parc matériel, des crédits sont à engager pour l'acquisition de licences office, cette dépense a été répartie sur les exercices 2025 et 2026. En 2025, la recherche de licences d'occasion a permis d'acquérir un plus grand nombre de licences que le volume initialement prévu, minimisant ainsi la dépense 2026. Néanmoins, le marché de l'occasion étant très tendu et incertain, le recours à des licences d'occasion n'est pas garanti en 2026.

Concernant le système de communication, en 2026, seule la poursuite des actions engagées est prévue. La démarche GRU en cours pourrait faire apparaître des besoins logiciels supplémentaires, notamment en matière de standard téléphonique. Ces besoins, après calibrage, pourraient être pris en compte dans le cadre de l'enveloppe projets nouveaux.

La sécurité est un enjeu fort pour garantir la continuité de fonctionnement du système d'information. En effet, dans le contexte de cybercriminalité actuel, il est indispensable de renforcer les actions permettant d'élever le niveau de sécurité du système d'information. Cela se traduit par une enveloppe de plus de 20% des dépenses d'investissement.

Au-delà de la poursuite des actions spécifiques identifiées dans le cadre de la démarche de sécurisation du SI, nous devons aussi porter une attention particulière à la gestion de l'obsolescence applicative pour minimiser le risque de failles de sécurité.

Les prévisions en matière de dématérialisation correspondent aux projets déjà engagés notamment la mise en œuvre du dossier individuel de l'agent numérique ou celui du domaine Enfance. Cette enveloppe permettra aussi de faire évoluer les composants du socle de dématérialisation pour améliorer l'interopérabilité et la fluidité dans les processus de gestion.

Le développement du système décisionnel reste un enjeu de la stratégie SI. Néanmoins, les outils nécessaires au développement existent et la conception et réalisation d'applications d'aide à la décision reposent principalement sur des ressources internes. En 2026, seules quelques prestations d'assistance, notamment dans le domaine social, seront nécessaires pour renforcer notre capacité à répondre aux besoins de pilotage de la collectivité.

Concernant l'informatisation des domaines métier, le budget prévu pour 2026 correspond à la poursuite des projets en cours tels que la mise en œuvre des solutions de gestion des bâtiments, de la PMI, de la DDLM, du TEEH, de la gestion administrative et de paie des agents, de la documentation, du SMIF, de la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants ou encore de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Pour assurer l'intégration la plus efficiente possible des dernières technologies tout en gardant la maîtrise de l'architecture du système d'information, il est nécessaire de conduire une veille active en termes de « stratégie, ingénierie et innovation ». En 2026, il s'agira d'explorer les champs de la Gestion de la Relation Usager, de l'Intelligence artificielle et de l'accessibilité numérique.

De plus, une enveloppe dédiée à la mise en œuvre de nouveaux projets permettra d'optimiser l'adéquation du système d'information aux besoins opérationnels notamment dans le domaine de la voirie, des ressources humaines ou de l'accueil social.

Concernant le fonctionnement, après une diminution des dépenses de l'ordre de 9% depuis 2023, et malgré l'augmentation constante des coûts de maintenance, les dépenses de fonctionnement 2026 restent globalement stables.

Les charges induites par la maintenance et l'exploitation des SI sont en hausse et représentent 79% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, incompressibles à niveau de service constant, continueront d'augmenter avec la mise en place de nouvelles applications et la politique de commercialisation des éditeurs en mode hébergé.

Les dépenses de fonctionnement liées à la téléphonie fixe et mobile, et aux liaisons internet sont stables. En effet, la migration du système de téléphonie vers la technologie IP, qui a généré des économies significatives dans les années antérieures, s'est terminée en 2025.

2-4 - Ressources et charges communes

Affaires juridiques et commande publique

La Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique assure des missions très variées telles que le conseil et l'assistance des élus et des services, la gestion des contentieux, la protection des données, la conduite des procédures d'achat public et la gestion du fonds documentaire de la collectivité.

En 2026, la Direction poursuivra la conduite des projets structurants comme l'amélioration de son offre de services, la structuration du registre des traitements de données personnelles, la modernisation de la documentation, ou encore le suivi du plan de prévention des risques d'atteinte à la probité. Dans le cadre de Loire Administration 2030, le travail visant à la création d'une bibliothèque de documents plus accessibles pour les acheteurs et les opérateurs économiques se poursuivra. Les trois projets inscrits dans l'agenda 2030 (généraliser la médiation, informer les usagers sur l'usage de leurs données personnelles, favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique) entreront dans une phase de mise en œuvre.

Des crédits à hauteur de 272 000 € seront nécessaires pour les frais d'annonces légales, les abonnements et acquisitions d'ouvrages, les recours à des cabinets d'avocats et d'huissiers, les études, les condamnations aux frais de justice et le paiement de la redevance pour les panoramas de presse numériques.

Secrétariat Général

Le service du Secrétariat Général assure notamment la gestion des instances délibératives et l'ensemble du processus courrier de la collectivité.

Plus précisément, les dépenses relatives aux instances délibérantes (sténotypie) restent identiques à 2025. Les dépenses liées à l'affranchissement du courrier et contrats liés sont en légère baisse grâce à la suppression d'une machine à affranchir sur le site de Firminy ainsi qu'à une diminution du volume de courrier, ce qui permettra d'absorber la hausse des tarifs postaux (+ 7%).

2-5 - Assemblée et vie démocratique

Le budget dédié aux subventions d'intérêt départemental d'un montant de 36 000 € poursuivra son objectif de soutien aux associations œuvrant dans différents domaines, telles que la sécurité, les associations d'anciens combattant, d'élus et anciens élus malgré une baisse de 50 % par rapport au BP 2025.

2-6 - Sécurité

La convention pluriannuelle entre le Département et le Service d'incendie et de secours de la Loire a été renouvelée pour la période 2026-2028. A travers cette convention le Département soutient le SDIS par une contribution financière mais également par le biais de partenariats et de mutualisation avec cet établissement public.

Pour 2026, la contribution départementale sera portée à 31.4M€ soit une évolution de 1.4% prévue dans la convention.

2-7 - Dette départementale

L'encours de dette

L'encours de la dette du budget principal au 31 décembre 2025 est de 284,99 M€ et de 282,77 M€ net de la dette récupérable Métropole.

L'encours de la dette du budget principal serait porté à 289.99 M€ à fin décembre 2026 et à 288,34 M€ net de la dette récupérable Métropole.

Le mécanisme de dette récupérable a été mis en œuvre dans le cadre du transfert de compétences à la Métropole (voirie, social et tourisme) qui prévoit pour une durée de 12 ans à compter de juillet 2020, un remboursement annuel par la Métropole d'un emprunt de 6 745 341 € au taux de 2,67 %. Cette dette récupérable reste dans les comptes du Département, en contrepartie, la Métropole rembourse chaque année au Département une annuité.

L'encours de dette du budget de la régie autonome de Chalmazel est de 0,28 M€ au 31 décembre 2025 et serait de 0,23 M€ au 31 décembre 2026 avec un désendettement prévisionnel de 0,06 M€.

L'encours de dette consolidé (budget principal et régie autonome de la station de Chalmazel) au 31 décembre 2025 est donc de 285,26 M€ et de 283,04 M€ net de la dette récupérable de la Métropole.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'encours depuis 2022 et indique que le financement des investissements 2025 a nécessité un recours effectif à l'emprunt de 51,4 M€ (pour mémoire 58,7 M€ inscrits au budget primitif en recettes d'investissement au titre de l'emprunt) :

Montants en M€	2022	2023	2024	2025	OB 2026
Dette au 01/01/n (capital restant dû)	322,33	288,88	271,24	271,21	284,99
- Remboursements du capital	33,45	32,64	35,03	37,62	41,00
+ Emprunts souscrits	0,00	15,00	35,00	51,40	46,00
Dette au 31/12/n	288,88	271,24	271,21	284,99	289,99
Besoin de financement (nouveaux emprunts - remboursements du capital)	-33,45	-17,64	-0,03	13,78	5,00

Un besoin de financement négatif correspond à un flux de dette négatif sur l'exercice concerné, à savoir que les remboursements de dette sont supérieurs aux nouvelles dettes. On parle alors de désendettement. A l'inverse, un besoin de financement positif correspond à un flux de dette positif. On parle alors d'endettement.

L'annuité de la dette

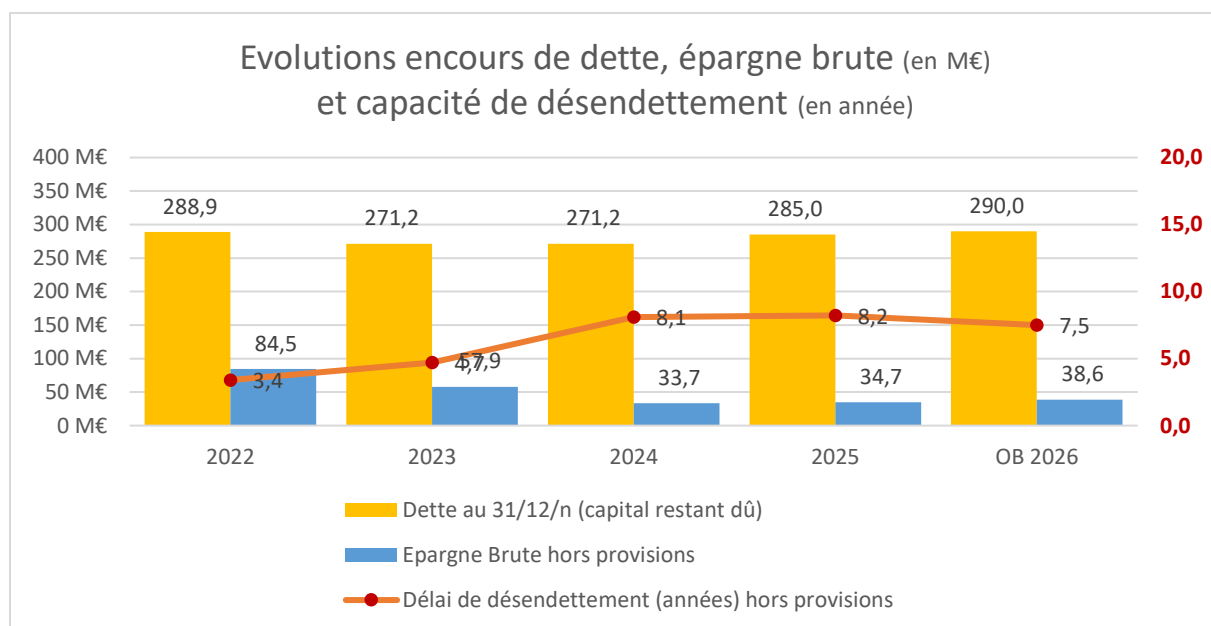
L'annuité de dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts et des frais financiers.

Depuis 2020, le Département perçoit le remboursement d'une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement pour l'amortissement du capital refacturé et ce jusqu'en 2032.

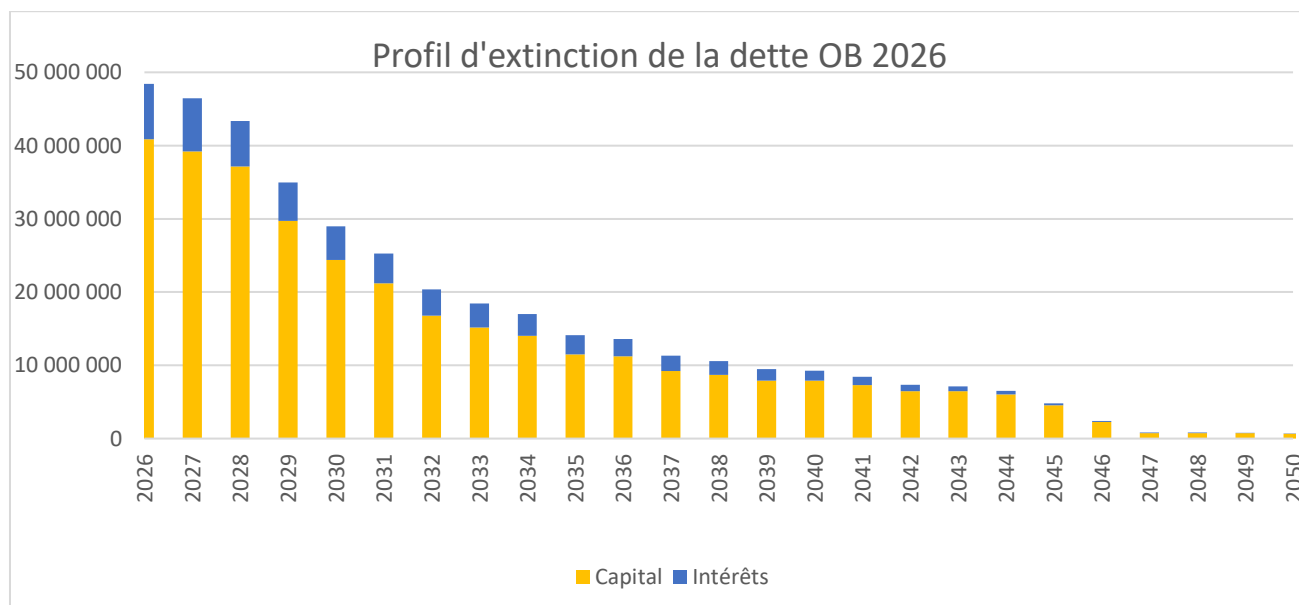
ANNUITE DE LA DETTE		OB 2025 en M€	CFU 2025 en M€	OB 2026 en M€	% évolution 2026/2025
Frais financiers	Frais financiers bruts	8,10	7,20	7,75	-4,4%
	Recettes swaps	0,06	0,06	0,04	-33,9%
	Frais financiers nets	8,04	7,15	7,71	-4,2%
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable	-0,08	-0,08	-0,06	-22,8%
	Frais financiers nets de la dette récupérable	7,97	7,07	7,65	-4,0%
Amortissement capital de la dette	Amortissement du capital de la dette	38,70	37,62	41,00	5,9%
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable	-0,65	-0,65	-0,57	-12,2%
	Amortissement du capital de la dette net	38,05	36,97	40,43	6,3%
Annuité de dette	Annuité de dette brute (avant déduction dette récupérable et recettes swaps)	46,80	44,83	48,75	4,2%
	Annuité de dette nette (comprenant les recettes de swaps et le remboursement de la dette récupérable)	46,01	44,04	48,08	4,5%

Le délai de désendettement :

Montants en M€	2022	2023	2024	2025	OB 2026
Dette au 31/12/n (capital restant dû)	288,88	271,24	271,21	284,99	289,99
Épargne Brute hors provisions	84,53	57,92	33,68	34,66	38,64
Délai de désendettement (années) hors provisions	3,4	4,7	8,1	8,2	7,5



En 2026, le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette (en considérant que l'épargne brute y soit consacrée en totalité), s'établirait à 7.5 années au 31 décembre 2026, sous l'effet d'une hausse de l'épargne brute et d'une augmentation de l'encours de dette.



L'annuité de la dette restera supérieure à 40 M€ sur les trois prochaines années avec un pic à 48,4 M€ en 2026.

Les perspectives des marchés financiers pour 2026

L'environnement économique européen aborde 2026 dans une phase de stabilisation :

- La croissance attendue se situe entre 1,1% et 1,5% selon les institutions financières européennes et reste donc modérée,
- L'inflation se rapproche de la cible de la Banque centrale européenne (BCE), autour de 2%, après l'assouplissement monétaire de 2024-2025. La BCE maintient désormais un taux directeur proche de 2% et les marchés n'anticipent que peu de mouvements en 2026,
- Les taux longs européens devraient se stabiliser dans une fourchette de 2,5%-3%.

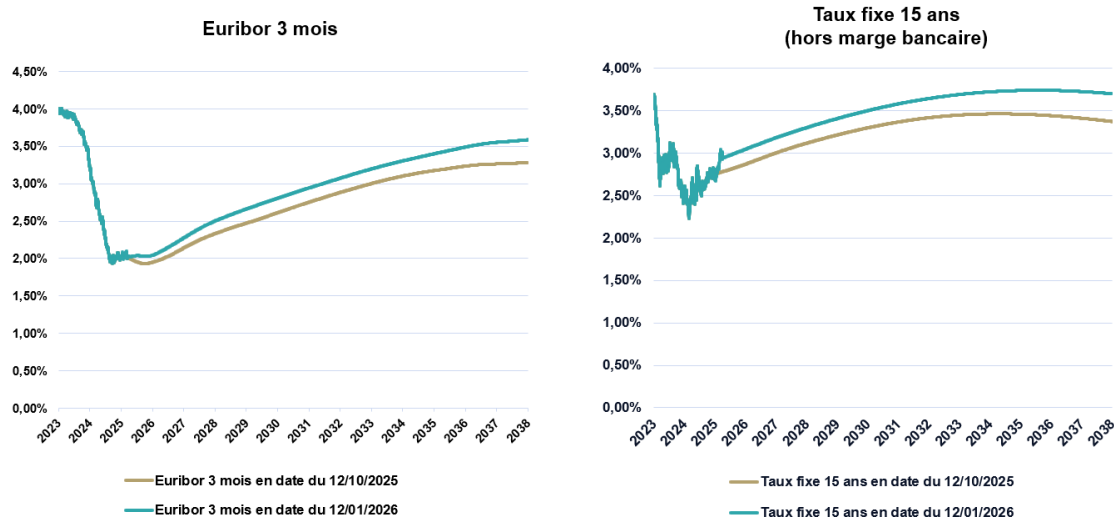
En France, la reprise s'annonce elle aussi modérée avec des finances publiques sous tension :

- Le Produit intérieur brut (PIB) devrait progresser de 0,9% à 1,1% en 2026 selon la Banque de France, le Trésor et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE),
- L'inflation devrait s'établir autour de 1,3%,
- La dette publique atteint un niveau élevé (environ 117% du PIB) générant une pression persistante sur les taux français, avec un taux à 10 ans autour de 3,6%.

Dans ce contexte, il y a aussi des risques majeurs à considérer en 2026 : des risques d'ordre géopolitique au niveau international, l'instabilité politique française qui pourraient impacter les marchés et le financement public et enfin la hausse envisagée des défaillances d'entreprises affectant l'accès au crédit et la liquidité.

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement plus stable qu'en 2025, mais encore exposé à des risques externes et internes. Pour la gestion de la dette et de la trésorerie, cette période offre des opportunités de sécurisation, mais impose aussi une vigilance accrue vis-à-vis de la volatilité des marchés et des conditions budgétaires nationales.

Pour conclure, le graphique suivant annonce les tendances des indices Euribor 3 mois (variable) et des taux fixes 15 ans (hors marge bancaire) :



Source : Finance Active